

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Anderer Landwirtschaftsverband</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Barras, François  
Benteli, Marianne  
Berclaz, Philippe  
Bernath, Magdalena  
Burgos, Elie  
Bühlmann, Marc  
Clivaz, Romain  
Frick, Karin  
Füzesséry, Alexandre  
Gerber, Marlène  
Gsteiger, Christian  
Hirter, Hans  
Künzler, Johanna  
Mach, André  
Salathe, Laura  
Scherrer, Debora  
Schnyder, Sébastien  
Terribilini, Serge  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bernath, Magdalena; Burgos, Elie; Bühlmann, Marc; Clivaz, Romain; Frick, Karin; Füzesséry, Alexandre; Gerber, Marlène; Gsteiger, Christian; Hirter, Hans; Künzler, Johanna; Mach, André; Salathe, Laura; Scherrer, Debora; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024.

*Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Anderer Landwirtschaftsverband, 1990 – 2019.* Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Innere Sicherheit	1
<b>Wirtschaft</b>	2
Landwirtschaft	2
Agrarpolitik	2
Forstwirtschaft	6
Jagd	7
Internationale Landwirtschaftspolitik	7
Landwirt (Beruf)	8
Landwirtschaft und Umweltschutz	9
Agrarprodukte	9
Tierische Produktion	11
Pflanzliche Produktion	17
Lebensmittel	20
Tierhaltung, -versuche und -schutz	23
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	25
Energie	25
Energiepolitik	25
Raumplanung und Wohnungswesen	25
Raumplanung	25
Umweltschutz	26
Naturschutz	26
<b>Sozialpolitik</b>	26
Gesundheit, Sozialhilfe, Sport	26
Medizinische Forschung	26
<hr/>	
<b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b>	26
Verbände	26
Landwirtschaft	26
Arbeitnehmer, Gewerkschaften	29

# Abkürzungsverzeichnis

<b>BUWAL</b>	Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft
<b>EJPD</b>	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>UREK-NR</b>	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>BAG</b>	Bundesamt für Gesundheit
<b>BLW</b>	Bundesamt für Landwirtschaft
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>BOM</b>	Branchenorganisation Milch
<b>SMP</b>	Schweizer Milchproduzenten
<b>SAG</b>	Schweizer Allianz Gentechfrei
<b>BVET</b>	Bundesamt für Veterinärwesen (später: Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV)
<b>SGB</b>	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
<b>GGA</b>	Geschützte geografische Angabe
<b>AOP</b>	Appellation d'Origine Protégée (Geschützte Ursprungsbezeichnung)
<b>BLV</b>	Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>KdK</b>	Konferenz der Kantonsregierungen
<b>SFV</b>	Schweizerischen Freibergerverband
<b>SNG</b>	Schweizer Nationalgestüt
<b>VKMB</b>	Kleinbauern-Vereinigung
<b>OFRA</b>	Organisation für die Sache der Frau
<b>SBV</b>	Schweizerischer Bauernverband
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement
<b>SAV</b>	Schweizerischer Arbeitgeberverband
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>DDR</b>	Deutsche demokratische republik
<b>VSF</b>	Vereinigung Schweizerischer Futtermittelfabrikanten
<b>SVZ</b>	Schweizerischer Verband der Zuckerrübenpflanzer
<b>SBV</b>	Schweizerischer Büchsenmacher- und Waffenfachhändlerverband
<b>SOG</b>	Schweizerische Offiziersgesellschaft
<b>IGS</b>	Interessengemeinschaft Schiessen Schweiz
<b>SBLV</b>	Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband

---

<b>OFEFP</b>	Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
<b>DFJP</b>	Département fédéral de justice et police
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>CEATE-CN</b>	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>OFAG</b>	Office fédéral de l'agriculture
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>IP-Lait</b>	L'Interprofession Suisse de la filière lait
<b>FPSL</b>	Fédération des producteurs suisses de lait
<b>StopOGM</b>	Alliance suisse pour une agriculture sans génie génétique
<b>OVF</b>	Office fédéral vétérinaire (après: Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV)

<b>USS</b>	Union syndicale suisse
<b>IGP</b>	Indication géographique protégée
<b>AOP</b>	Appellation d'Origine Protégée
<b>OSAV</b>	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>CdC</b>	Conférence des gouvernements cantonaux
<b>FSFM</b>	Fédération suisse du franchises-montagnes
<b>HNS</b>	Haras national suisse
<b>VKMB</b>	Association des petits-paysans
<b>OFRA</b>	Organisation pour la cause des femmes
<b>USP</b>	Union Suisse des Paysans
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie publique
<b>UPS</b>	Union Patronale Suisse
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>RDA</b>	République démocratique allemande
<b>VSF</b>	Association suisse des fabricants d'aliments fourragers
<b>FSB</b>	Fédération suisse des Betteraviers
<b>ASA</b>	Association suisse des armuriers et négociants d'armes spécialisés
<b>SSO</b>	Société Suisse des Officiers
<b>CIT</b>	Communauté d'intérêt du tir suisse
<b>USPF</b>	Union suisse des paysannes et des femmes rurales

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Innere Sicherheit

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 19.05.2019  
KARIN FRICK

Nach einem langen und emotionalen Abstimmungskampf nahm die Schweizer Stimmbevölkerung am 19. Mai 2019 die **Übernahme der geänderten EU-Waffenrichtlinie** mit 63.7 Prozent Ja-Stimmen deutlich an. Die Stimmbeteiligung lag bei 43.9 Prozent. Ausser im Tessin (45.5% Ja) überwog die Zustimmung in allen Kantonen. Am höchsten fiel sie in Basel-Stadt mit 75 Prozent Ja-Stimmen aus, gefolgt von den drei Westschweizer Kantonen Genf, Neuenburg und Waadt sowie dem Kanton Zürich mit jeweils über 70 Prozent. Gesamtschweizerisch zeigte sich ein klarer Stadt-Land- oder Zentrum-Peripherie-Graben, wobei die Zustimmung in den städtischen Zentren am höchsten und – nebst dem Tessin – in den ländlichen Regionen wie dem Berner Oberland, der Innerschweiz und den Bündner Südtälern am niedrigsten ausfiel.

Vertreterinnen und Vertreter der Befürworterseite werteten das Ergebnis in der Presse als positives Signal für die Beziehungen der Schweiz zur EU und blickten zuversichtlich in Richtung der anstehenden europapolitischen Entscheidungen über die Begrenzungsinitiative sowie über das institutionelle Rahmenabkommen mit der EU. Demgegenüber sah das unterlegene Nein-Lager im Resultat kein Ja zu Europa, sondern schöpfte daraus neuen Elan für den Kampf gegen die Personenfreizügigkeit und das Rahmenabkommen. «Solche angstgetriebenen Abstimmungsergebnisse wären künftig die Regel, falls der Bundesrat das Rahmenabkommen mit der EU unterschreibt», zitierte beispielsweise die Aargauer Zeitung eine Mitteilung der SVP. Die Gesellschaft für ein freiheitliches Waffenrecht ProTell, die an vorderster Front gegen die Änderungen im Waffenrecht gekämpft hatte, liess derweil verlauten, man werde die Umsetzung der EU-Waffenrichtlinie nun sehr genau überwachen und den Bundesrat an seinen Versprechungen messen, die er im Abstimmungskampf gemacht habe.

Der Ausgang der Abstimmung wurde sowohl von der Befürworter- als auch von der Gegnerseite zu einem grossen Teil der neuen Justizministerin Karin Keller-Sutter zugeschrieben. Sie habe mit ihrer Glaubwürdigkeit als ehemalige Polizeidirektorin eines Grenzkantons die Unentschlossenen überzeugt, lobte sie etwa der Waadtländer FDP-Nationalrat Laurent Wehrli in der «Tribune de Genève». Auch der Walliser SVP-Nationalrat und Interimspräsident von ProTell Jean-Luc Addor bezeichnete die Übernahme des EJPD durch Karin Keller-Sutter gegenüber der gleichen Zeitung als «Schlüsselmoment» in der Kampagne, weil die St. Gallerin – im Gegensatz zu ihrer Vorgängerin und «historischen Waffengegnerin» Simonetta Sommaruga – im Dossier als glaubwürdig wahrgenommen worden sei. Die neue Bundesrätin bestand ihre Feuerprobe vor dem Stimmvolk offensichtlich mit Bravour.

#### Abstimmung vom 19. Mai 2019

Beteiligung: 43.9%

Ja: 1'501'880 (63.7%)

Nein: 854'274 (36.3%)

Parolen:

– Ja: BDP, CVP, EVP, FDP (Jungfreisinnige: 3\*), GLP, GP, KVP, SP; KdK, Economiesuisse, SAV, SGV, SGB, Travail.Suisse, Gastrosuisse, Hotelleriesuisse, SBLV

– Nein: EDU, FP, SD, SVP; IGS, SOG, Schweizerischer Unteroffiziersverband, Jagd Schweiz, ProTell, SBV

\* Anzahl abweichender Kantonalsektionen <sup>1</sup>

## Wirtschaft

### Landwirtschaft

#### Agrarpolitik

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 12.05.1990  
SERGE TERRIBILINI

L'autre initiative, lancée en juin et intitulée «**paysans et consommateurs – pour une agriculture en accord avec la nature**», résulte d'un **compromis entre les projets** du groupe de travail «**Pour une nouvelle politique agricole**» (NAP, sigle alémanique) et de l'Alliance des Indépendants (AdI). Alors que le premier était principalement axé sur la protection de l'environnement, le second insistait plutôt sur une libéralisation du secteur agricole. La synthèse, soutenue par les partis socialiste, écologique, indépendant et évangélique ainsi que par de nombreuses organisations de protection des consommateurs, des animaux ou de l'environnement, vise à rompre, selon les initiants, la politique actuelle qui assure des prix élevés à la production, entraînant ainsi des excédents nuisibles autant pour l'environnement que pour les lois du marché. Pour cela, la Confédération devrait agir sur les prix, taxer les moyens de production nocifs et ne plus financer les excédents. Elle compenserait ces manques à gagner par des paiements directs devant orienter la production dans un sens écologique.<sup>2</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 22.01.1991  
SERGE TERRIBILINI

Les **réactions** à ces décisions de l'UDC, du PDC et des organisations paysannes ont été négatives; il a été particulièrement regretté que les paysans n'obtiennent pas une pleine compensation du renchérissement. Par contre, l'AdI s'est réjouie que le prix du lait n'augmente pas et que la mise en oeuvre de paiements directs entre dans les faits.<sup>3</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBECHLUSS**  
DATUM: 25.04.1991  
SERGE TERRIBILINI

Pour compenser ces pertes occasionnées au revenu paysan, il a décidé, par le biais d'une modification de l'ordonnance sur les **contributions aux frais des détenteurs de bétail**, de faire passer les contributions aux détenteurs de bétail de 2000 à 4500 CHF par exploitation et par an, les bases légales pour d'autres formes de paiements directs n'étant pas encore en vigueur. Le nombre des bénéficiaires a été élargi par l'augmentation de la taille limite des exploitations et des effectifs de bétail concernés (90% des entreprises sont ainsi touchées). Dans son ensemble, le revenu paysan devrait ainsi se voir revalorisé de l'ordre de 170 millions de francs (5%) par année. Pour le gouvernement, une telle mesure a l'avantage d'être compatible avec les exigences du GATT et de ne pas favoriser la surproduction.<sup>4</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 24.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

Parallèlement à la consultation sur la modification de la loi sur l'agriculture concernant les paiements directs, le Conseil fédéral a entamé la mise en oeuvre effective de réformes dans la politique agricole de la Confédération, à savoir assurer le revenu paysan par des contributions non liées à la production plutôt que par les prix. Pour ce faire, comme prévu, le gouvernement **a refusé d'augmenter de 5 centimes le prix de base du litre de lait comme le demandaient les organisations paysannes.**<sup>5</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 28.01.1992  
SERGE TERRIBILINI

Allant partiellement dans le sens des demandes des organisations paysannes qui réclamaient 260 à 300 millions de CHF, le Conseil fédéral a décidé, en attendant la mise en oeuvre de nouveaux paiements directs, de **revaloriser de 3%** le revenu paysan en 1992, ce qui a représenté une somme de 115 millions de CHF. La principale mesure a consisté en une augmentation des contributions aux détenteurs de bétail de 1500 CHF par exploitation (soit 6000 CHF en tout contre 4500 en 1991); la charge pour les finances fédérales fut de 80 millions de CHF. Les autres dispositions ont touché les contributions à l'exploitation du sol dans des conditions difficiles (+ 12.5 millions), les indemnités de non-ensilage (+ 10 millions), le prix de base des betteraves (+1.5 million) et les prix cible des oeufs (+ 3 millions). Comme en 1991, le gouvernement a renoncé à augmenter le prix de base du lait.<sup>6</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 20.02.1992  
SERGE TERRIBILINI

Pour faire face à ces défis, ainsi qu'aux tâches et objectifs qui en découlent, le **gouvernement a décidé de donner un rôle plus important aux paiements directs**, c'est ainsi que les modifications de la loi sur l'agriculture visant à introduire de nouvelles dispositions à ce sujet et le message y afférent font partie intégrante du rapport.

Les partis bourgeois ainsi que l'Union suisse des paysans se sont montrés satisfaits de ce rapport qui constitue, à leurs yeux, un fondement valable et réaliste de la nouvelle politique agricole suisse. Pour leur part, la gauche, les verts et l'Association pour la défense des petits et moyens paysans l'ont trouvé trop timide. Il lui ont notamment reproché la place trop étroite accordée aux paiements directs. Ils ont en outre regretté que l'octroi de ceux-ci ne soit que marginalement lié à des exigences écologiques. Le VKMB a même présenté un «contre rapport» dans lequel il suggère d'étendre les paiements directs et les soutiens à la protection de l'environnement. Selon cette organisation, aucune exploitation ne devrait disparaître et il faudrait rechercher l'argent nécessaire en diminuant de 25% les dépenses militaires.

Le parlement a pris acte du rapport qui a satisfait bon nombre d'élus. Certains d'entre eux ont cependant mis l'accent sur les objectifs contradictoires qu'il contenait, et surtout sur le problème du financement des nouvelles mesures proposées. Par ailleurs, le Conseil des Etats a transmis la motion de sa commission demandant au gouvernement d'édicter des dispositions afin que les mesures sociales prévues dans le rapport (préretraites, aides au désendettement, etc.) soient applicables le plus vite possible. Le Conseil national a rejeté cette motion, mais a adopté un postulat de sa commission reprenant la même revendication.<sup>7</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 30.09.1992  
SERGE TERRIBILINI

**En septembre, l'USP, contrairement à l'année précédente, n'a pas exigé de hausse des prix agricoles, mais une augmentation du montant des nouveaux paiements directs, afin d'améliorer le revenu paysan de 3%.** La centrale paysanne a ainsi exigé 110 millions de CHF de plus que prévu. Elle a en outre proposé d'augmenter les crédits d'investissements, l'aide aux exploitations et l'amélioration foncière. Pour sa part, le VKMB a demandé des paiements directs encore plus importants (+150 millions) consacrés à promouvoir les cultures écologiques, une compensation du renchérissement pour 1991 et le maintien de la garantie des prix pour la production de lait et de céréales panifiables.<sup>8</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**  
DATUM: 30.11.1992  
SERGE TERRIBILINI

**Le Conseil national est entré en matière et a accepté l'initiative**, contre l'avis de sa commission, et a chargé cette dernière de préparer la discussion de détail. L'opposition venait des verts et des socialistes qui ont dénoncé les structures sclérosées des associations agricoles auxquelles les petits paysans devraient cotiser, alors que les résultats obtenus dans ce domaine auraient jusqu'à maintenant été dérisoires.<sup>9</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 15.04.1993  
ANDRÉ MACH

La procédure de consultation sur les deux **ordonnances relatives à la loi sur l'agriculture** instituant des **paiements directs complémentaires et des contributions pour prestations écologiques** a donné lieu à de nombreuses critiques de la part des organisations paysannes, des partis politiques et des cantons. Ainsi, l'USP et l'UDC ont jugé insuffisant le montant destiné aux paiements directs; de son côté, le VKMB, tout comme les partis socialiste et écologiste, ont demandé que la somme versée pour les contributions écologiques soit plus élevée. Quant à lui, le PRD a estimé que les réglementations pour obtenir des contributions pour prestations écologiques étaient beaucoup trop compliquées. Pour les cantons de Vaud, de Genève et du Valais, les ordonnances prêteraient les grandes exploitations et les cultures spéciales, comme la vigne, les fruits et les légumes, très présentes en Suisse romande. Enfin, les cantons de la Suisse centrale (UR, AI, NW, OW) se sont inquiétés de la faible part prévue pour les régions de montagne.<sup>10</sup>

### Löschen: eingefügt in #15465

Lors de la campagne, les **partisans** du contre-projet - à savoir la quasi-totalité des partis, les associations paysannes, écologistes et économiques - ont souligné que le texte proposé fournissait une base constitutionnelle aux réformes entreprises dans le secteur agricole vers plus de marché et d'écologie. Ils ont également relevé que cet article prenait mieux en compte les préoccupations de la population en matière de protection de l'environnement et d'information du consommateur que ne le faisait celui rejeté l'an dernier. Les associations paysannes ont quant à elles argué, à l'égard de leur base, que si le texte prévoyait le versement des seuls paiements directs écologiques, le Conseil fédéral s'était engagé à respecter un moratoire de cinq ans pendant lequel les paiements directs complémentaires continueront à être versés. Les leaders paysans ont également souligné que l'adoption de cet article permettrait de barrer la route à l'initiative beaucoup plus extrémiste de l'Association alémanique des petits et moyens paysans (VKMB) "pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles écologiques".

Pour les **opposants** - principalement le parti de la liberté et la Chambre vaudoise de l'agriculture - le contre-projet relevait au contraire d'un fondamentalisme écologiste inacceptable qui allait bien au-delà des préoccupations des citoyens en matière de protection de l'environnement. L'article soumis à l'approbation des citoyens poursuivait de plus des buts contradictoires, l'importante réglementation administrative ainsi que l'augmentation des coûts impliqués par l'écologisation de la production étant contraires à la volonté de rapprocher l'agriculture de l'économie de marché. Enfin, il était irréaliste de vouloir convertir l'ensemble du secteur primaire à un mode de production écologique, la demande pour des produits respectueux de l'environnement n'étant pas suffisante pour en assurer l'écoulement.<sup>11</sup>

Le Département fédéral de l'économie a publié le **rapport sur les résultats de la consultation relative à l'évolution future de la politique agricole (PA 2007)** à la fin du mois de mars. Les milieux agricoles, presque unanimement sceptiques, ont estimé que le rythme des réformes était trop élevé et que les mesures découlant de la politique agricole 2002 (PA 2002) étaient suffisantes. Ils ont rappelé que malgré le travail fourni, les revenus restaient bas en comparaison avec d'autres secteurs. Cet état de fait n'était, à leurs yeux, pas assez présent dans le document soumis à consultation. Le monde agricole s'est déclaré opposé à la suppression du contingentement laitier, tout en demandant son assouplissement, et à l'augmentation de la taille minimale des exploitations. La nouvelle réglementation des importations de viande a reçu un accueil réservé. L'introduction de mesures sociales dans la loi a, par contre, été soutenue. Le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) ainsi que la Société suisse d'économie alpestre (SSEA) ont souligné les difficultés des régions de montagne. Une majorité des organisations paysannes, de consommateurs et de protection de l'environnement a estimé qu'il était nécessaire de répondre aux attentes des consommateurs en matière de sécurité alimentaire et que l'objectif de la politique agricole ne saurait dès lors être la compétitivité à tout prix. Les associations économiques (économiesuisse, Union patronale suisse, USAM), l'industrie alimentaire (Fédération des industries alimentaires suisses, et Nestlé notamment) et les grands distributeurs (entres autres Coop, Migros) ont eu une appréciation diamétralement opposée de la réforme en cours. Ils ont demandé que le rythme des changements soit plus soutenu et qu'une dérégulation plus décidée des marchés agricoles soit entreprise, cela dans l'intérêt de l'agriculture elle-même. La majorité des cantons, les partis bourgeois ainsi que les organisations paysannes n'ont pas voulu d'une trop forte focalisation sur l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture. Les partis de gauche, socialistes et verts, ne se sont pas opposés par principe à une dérégulation. Ils l'ont toutefois liée à des mesures écologiques restrictives et à une sécurité alimentaire maximale.<sup>12</sup>

Les auteurs des **blocages des centres de distribution de Coop** à La Chaux-de-Fonds et de Migros à Marin ont été condamnés par le Tribunal de police de La Chaux-de-Fonds à des amendes allant du franc symbolique à 300 francs. Ils ont été reconnus coupables de contrainte. La violation de domicile n'a pas été retenue. C'est le conseiller national neuchâtelois Fernand Cuhe (pe) qui a été le plus sévèrement condamné. Ces opérations, impliquant 46 paysans jurassiens et neuchâtelois, avaient été organisées par le syndicat paysan romand Uniterre. Le tribunal a reconnu les difficultés financières des producteurs de viande bovine et ainsi considéré comme légitime leur action. Il a

toutefois estimé que les moyens d'expression choisis étaient illicites.<sup>13</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 13.08.2005  
ELIE BURGOS

L'Union suisse des paysans (USP) a vivement réagi aux propositions du gouvernement. Elle a jugé inacceptable la réduction des moyens financiers initialement prévus, tout comme le rythme et l'ampleur des réformes. Quant aux principaux partis politiques, si le PDC, le PS et le PRD ont estimé que le projet gouvernemental allait dans la bonne direction, l'UDC a critiqué celui-ci, estimant qu'il n'améliorerait pas la compétitivité des paysans. Les démocrates du centre ont d'ailleurs pris position peu avant le début de la procédure de consultation sur ce projet dans un document stratégique. Dans le cadre des débats sur l'OMC et la PA 2011, ils n'ont pas réclamé une augmentation massive des paiements directs, mais un démantèlement des contraintes qui pèsent sur les producteurs, afin qu'ils puissent notamment développer des activités annexes. En outre, l'agriculture doit, selon l'UDC, concentrer son activité sur l'économie laitière, ainsi que sur la production de viande et de fruits et légumes.

Notons encore que l'« Alliance agricole », plateforme qui regroupe une quinzaine d'associations paysannes, écologistes et de défense des consommateurs (dont Bio Suisse, Uniterre, Pro Natura et le WWF Suisse) s'est mobilisée en faveur des paiements directs. Elle a notamment demandé leur maintien dans la PA 2011<sup>14</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 29.03.2006  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté en début d'année les **résultats de la consultation sur la Politique agricole 2011** (PA 2011). Si la majorité des cantons, des partis politiques et des organisations non paysannes ont accepté la pièce maîtresse du projet, soit la réallocation, aux paiements directs, des fonds engagés par la réduction du soutien du marché, la majorité des organisations paysannes et les milieux concernés de l'industrie alimentaire s'y sont par contre opposés, soutenus par l'UDC. Les opposants ont critiqué non seulement le principe de la réallocation, mais aussi le rythme prévu. Quinze cantons, ainsi que le PDC, ont demandé un ralentissement de la réforme et davantage de fonds fédéraux, tandis que les milieux économiques libéraux ont revendiqué une réforme plus rapide. Le PS, les organisations de consommateurs et les organisations de protection de l'environnement, de la nature et des animaux, ainsi que de l'agriculture biologique, ont quant à elles approuvé le principe de la réallocation, tout en demandant un axe d'orientation supplémentaire qui accorde plus de poids à l'écologie et aux animaux. Le Conseil fédéral a dès lors chargé le DFE de maintenir, dans le projet de message, le principe de la réallocation aux paiements directs des fonds dégagés par la réduction du soutien du marché, et de fixer à 13,5 milliards de francs au total les enveloppes financières, qui rendent ainsi les adaptations supportables sur le plan social.<sup>15</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 13.07.2013  
JOHANNA KÜNZLER

**In der Zivilgesellschaft** wurde die neue **Agrarpolitik grundsätzlich positiv aufgenommen**. Einzig einige betroffene Interessengruppen äusserten Kritik: So bedauerten etwa die Fédération suisse du franches-montagnes (FM) und die Fédération d'élevage du cheval de sport CH (FECH) den Entscheid, die Freiburger Pferde nicht durch Importkontingente zu schützen. Der Dachverband des Handels (Handel Schweiz) beanstandete die fortwährende Subventionierung der Landwirtschaft, während der Schweizerische Getreideproduzentenverband (SGPV) im Gegenteil befürchtete, dass Grosskultur-Betriebe wie etwa Raps-, Sonnenblumen- oder Getreideproduzenten nicht mehr genügend unterstützt würden und es deshalb vermehrt zu Importen kommen werde. Im Sommer wurde von der Kleinbauern-Vereinigung eine Petition mit 16 000 Unterschriften zur Stärkung kleiner und mittlerer Bauernbetriebe eingereicht: Der Verein fürchtete, dass wegen der Neuberechnung der Standardarbeitskraft (SAK) viele Höfe weniger oder gar keine Direktzahlungen mehr erhalten würden. Die Thematik war im Parlament nicht behandelt worden; der Bundesrat hatte aber in der Botschaft zur Agrarpolitik festgehalten, dass er die Definitionsmerkmale für eine SAK strenger gestalten wolle, um dem technischen Fortschritt der letzten Jahre gerecht zu werden. Da sich während der Vernehmlassung zu den Verordnungen offenbar auch andere Interessengruppen kritisch zu dieser Anpassung geäussert hatten, beschloss der Bund, vorerst darauf zu verzichten: Man wollte stattdessen die Ergebnisse eines Berichts abwarten, der die Zweckmässigkeit und Präzision der Einheit SAK grundsätzlich reflektieren und eventuelle Alternativen aufzeigen soll. Der Genfer Winzer Willy Cretegny beschloss zusammen mit der welschen Bauerngewerkschaft Uniterre, das Referendum gegen die Agrarpolitik zu ergreifen. Die Landwirtschaftskammer des Schweizerischen Bauernverbands (SBV) entschied jedoch, auf ein Referendum zu verzichten. Cretegny schaffte es denn auch nicht, die

benötigten Unterschriften innerhalb der Sammelfrist zusammenzutragen.<sup>16</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 24.10.2013  
JOHANNA KÜNZLER

Drei Wochen nach Abschluss der Ratsberatungen präsentierte das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) **das zur neuen Agrarpolitik gehörende Verordnungspaket**, welches 350 Seiten umfasste. Nach Ablauf der Vernehmlassungsfrist waren über 300 Stellungnahmen eingegangen. Generell gelobt wurden die Zusammenfassung verschiedener Verordnungen in einer totalrevidierten Direktzahlungsverordnung sowie die klare Zielausrichtung des neuen Direktzahlungssystems. Die Kritikpunkte unterschieden sich je nach politischer Gesinnung, respektive je nach Prioritätensetzung bei den verschiedenen Zielen der Landwirtschaftspolitik: Die SVP, der SBV und andere bäuerliche Gruppierungen bemängelten etwa die ihrer Ansicht nach zu schwache Gewichtung der Versorgungssicherheit und verlangten mehr Beiträge für Futter- und Brotgetreide. SP, Grüne und Umweltverbände hingegen wünschten mehr Leistungen für Umwelt- und Tierschutzziele. Von Seiten direktbetroffener Verbände und Branchenorganisationen sowie von SBV, SGV und den Kantonen wurde zudem der mit der neuen Regelung einhergehende administrative Aufwand kritisiert. Dem widersprach jedoch die Economiesuisse: Laut ihrer Einschätzung sei der Aufwand vertretbar angesichts der Zielgenauigkeit des neuen Direktzahlungssystems. Nachdem das BLW nochmals einige Änderungen vorgenommen hatte, verabschiedete der Bundesrat im Oktober die Verordnungen: Die neue Agrarpolitik wird damit ab dem 1. Januar 2014 in Kraft treten.<sup>17</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 30.09.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Die Bauerngewerkschaft Uniterre lancierte mit ihrer **Volksinitiative „Für Ernährungssouveränität“** im Berichtsjahr ein Begehren, welches sich mit der Lebensmittelvesorgung der Schweizer Bevölkerung auseinandersetzt. Nebst der Förderung inländischer und ökologischer Produktion vereint der vorgeschlagene Verfassungsartikel verschiedenste landwirtschaftliche Themen auf sich, so z.B. die Gewährleistung „gerechter Preise“ durch den Bund, das Recht der Bäuerinnen und Bauern auf freie Samennutzung und -vermehrung oder das Verbot genetisch veränderter Organismen in der Landwirtschaft. Ein regionaler Vertreter erklärte, im Unterschied zum Bauernverband nehme Uniterre eine globale Perspektive ein. Es gehe nicht nur um den Schutz der nationalen Landwirtschaft, sondern um das Recht jedes Volkes, sich selbst zu versorgen. Insbesondere Entwicklungsländer sollten nicht durch Marktkräfte dazu gezwungen werden, statt Nahrung für die eigene Bevölkerung Futtermittel für die Tiere reicher Industriestaaten zu produzieren. Mit dem grünen Nationalrat Balthasar Glättli, Juso-Präsident Fabian Molina und Jean Ziegler im Initiativkomitee konnte Uniterre auf prominente Unterstützung von links zählen.<sup>18</sup>

## Forstwirtschaft

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 19.01.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**L'ouragan « Lothar »** qui s'était abattu sur le centre de la Suisse aux tout derniers jours de l'année 1999 a provoqué de **nombreux dommages aux forêts**: quelques jours après la tempête, on dénombrait 12 millions de mètres cubes d'arbres abattus, soit deux ans et demi de coupe normale – au prix de 100 francs le mètre cube, l'on pouvait évaluer à un milliard de francs le montant potentiel de ce stock de bois abattu. Rapidement, une cellule de crise a été mise en place, réunissant inspecteurs cantonaux des forêts, Institut fédérale de recherche sur la forêt, la neige et le paysage, association des scieries, Caisse nationale d'assurance, WWF et Pro Natura. Un état-major national a été constitué de six personnes choisies parmi ces représentants, afin de définir une stratégie adéquate pour parer aux mesures urgentes. Le groupe a en premier lieu dû répondre aux demandes pressantes de la Commission de l'économie du bois (CEB) et de l'Association des scieries et de l'industrie du bois. Principales créances: la fixation de prix seuils – une réduction de 5 à 10% au maximum du prix des arbres abattus en novembre et décembre 1999 –, des interdictions d'abattage et des exemptions pour les gros transporteurs routiers de 40 tonnes. Avant d'adopter un train de mesures financières, l'état-major a confirmé que tous les arbres à terre ne seraient pas déblayés, contrairement au nettoyage aussi zélé que coûteux (400 millions de francs) qui avait suivi la tornade « Vivian » en 1990. Depuis 1993, la loi n'oblige plus à reboiser un vide dans un délai de trois ans. Le bois restera donc sur place dans les régions escarpées ou reculées, mesure qui ne devrait pas porter atteinte au biotope naturel. Dans le canton de Berne, particulièrement touché par « Lothar » (4,5 millions de mètres cubes de bois renversés), 30% des arbres resteront ainsi au sol.<sup>19</sup>

Le Conseil fédéral a adopté la **politique forestière 2020 (PFF 2020)** visant à fixer une vision à long terme, des objectifs concrets et des lignes stratégiques qui tentent de répondre aux différents intérêts contradictoires de la gestion et de l'utilisation des forêts. Les cinq objectifs traditionnels sont confirmés : mettre à profit le potentiel d'exploitation durable du bois, maintenir la fonction protectrice de la forêt, préserver ainsi qu'améliorer la biodiversité et conserver la surface forestière. Le Conseil fédéral a en outre décidé d'introduire un nouvel objectif consistant en l'atténuation du changement climatique et la minimisation de ses effets à travers l'utilisation de la forêt et de ses ressources. Ainsi, après la décision d'économiser 100 à 150 millions par année, la Confédération a décidé de réinvestir dans la politique forestière et de revenir aux niveaux de financement de 2003. L'association des propriétaires et des exploitants de forêts, Economie forestière suisse, a estimé qu'il y a des lacunes dans la production de produits finis issus du bois poussant au désinvestissement, ceux-ci étant majoritairement élaborés à l'étranger avec du bois suisse subventionné, puis réimportés. Par ailleurs, elle craint que la volonté de valorisation des fonctions qui ne concernent pas la production de bois, soit celles qui sont économiquement peu intéressantes pour les propriétaires, ne reste qu'un discours de bonnes intentions. Pro Natura s'est opposé à un calcul global de la surface forestière qui favorise la compensation des coupes en pleine par l'augmentation des surfaces en montagne. L'association favorise plutôt une approche locale basée sur la biodiversité. Elle affirme encore que la mécanisation met en péril l'exploitation de forêts jardinées, plus résistantes, où cohabitent différentes espèces de divers âges, alors que selon elle, la diversité garantit une meilleure productivité.<sup>20</sup>

### Jagd

Les **résultats de la procédure de consultation concernant le Concept Loup Suisse** ont été rendus public en début d'année par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). Les principales divergences concernaient l'application de mesures préventives jugées trop coûteuses et difficilement praticables par certains acteurs. De même, la limite de 50 animaux de rente tués permettant l'abattage a été jugée excessive par les milieux agricoles et insuffisante par les organisations de protection de la nature et des animaux. Suite à la consultation, l'OFEFP a décidé de remanier le concept et d'en discuter ultérieurement avec les cantons.<sup>21</sup>

### Internationale Landwirtschaftspolitik

Début juin, soit un mois environ avant le mois décisif des négociations, la Suisse a défendu une approche au cas par cas pour l'accès au marché des produits agricoles, selon les intérêts propres à chaque pays, au lieu d'une réduction uniforme linéaire des droits de douane, prônée notamment par les grands pays exportateurs de produits agricoles. Le texte (accord-cadre), rédigé par le directeur général de l'OMC et remis à la mi-juillet par l'OMC aux délégations des 147 pays membres, n'a pas tenu compte de ces revendications et proposait, entre autres, d'éliminer « à échéance crédible » toutes les formes de subventions versées aux exportations agricoles. Il devait en outre être approuvé par les pays membres à la fin juillet, sous peine d'un nouvel échec des négociations, similaire à celui de la Conférence de Cancún. Ce texte, proposé après plusieurs mois de négociations, a toutefois été jugé « déséquilibré » par la délégation suisse. Devant se positionner alors sur une éventuelle révision du mandat de négociation à l'OMC, le Conseil fédéral a confirmé la stratégie suivie jusqu'ici. **L'USP, l'Union maraîchère suisse (UMS) et Bio Suisse ont immédiatement pris position contre les propositions de l'OMC**, notamment par la voix du conseiller national radical et vice-président de l'USP John Dupraz (GE), et ont demandé au Conseil fédéral de refuser l'accord-cadre et de se tenir au mandat de négociation adopté avant la conférence ministérielle de Cancún en septembre 2003. L'USP et l'UMS ont en outre menacé de lancer « sans hésitation » le référendum contre la mouture de cet accord-cadre. La situation s'est crispée davantage quand, le 28 juillet, l'OMC a tenu des négociations à huis clos au sein du groupe des cinq (Etats-Unis, Europe, Brésil, Inde et Australie). Le conseiller fédéral Joseph Deiss n'a alors pas hésité à affirmer que la Suisse, ainsi tenue à l'écart des négociations, pourrait envisager de refuser le texte.<sup>22</sup>

**PETITION / EINGABE / BESCHWERDE**  
DATUM: 27.07.2005  
ELIE BURGOS

Les maraîchers suisses, soutenus par l'USP, Bio Suisse et les fédérations romande et suisse alémanique de consommateurs, ont déposé à la Chancellerie fédérale une **pétition** munie de 30 000 signatures. Cette dernière réclame le maintien d'une production de légumes suisses, garante de fraîcheur, de qualité et de respect de l'environnement. Le but des pétitionnaires était de faire pression sur le Conseil fédéral, afin qu'il ne consente pas à des concessions majeures lors de négociations qui ont repris en milieu d'année à l'OMC. Plusieurs manifestations ont eu lieu en juillet, dont une qui a réuni 500 agriculteurs suisses, norvégiens, japonais, coréens et de quelques autres pays, devant le siège de l'OMC à Genève.<sup>23</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 06.12.2017  
KAREL ZIEHLI

**Le Conseil des Etats s'est à nouveau emparé de la "loi chocolatière" afin de régler les différends restants avec le Conseil national** quant à la modification de la loi sur l'agriculture et son article 55. En effet, le Conseil national propose d'enlever la spécification faisant que seule la production de céréales destinées à l'alimentation humaine soit concernée. De plus, il voudrait que les compléments puissent être touchés en fonction de la surface de production et non pas seulement en fonction du volume de production comme initialement inscrit.

La CER-CE invite les sénateurs à accepter, à l'unanimité, les deux modifications, estimant que la première modification amène une certaine ouverture et flexibilité et que la deuxième modification permet d'obtenir un résultat plus juste en termes de rétribution.

Cette discussion autour de la définition des céréales touchées par cette loi est l'occasion pour Roland Eberle (udc, TG), président de l'Association suisse des fabricants d'aliments fourragers (VSF), de thématiser la problématique de la fabrication d'aliments de fourrage en Suisse. Il appelle les sénateurs à être attentif, lors de prochains votes, à la situation déclinante de ces producteurs qui ne sont que peu soutenus face à la concurrence étrangère.

Finalement, les sénateurs acceptent tacitement les modifications proposées par la chambre sœur.

Au vote final, le Conseil national accepte par 144 voix contre 42 et 2 abstentions "l'arrêté fédéral relatif à l'approbation et la mise en œuvre de la décision ministérielle de l'OMC concernant la concurrence à l'exportation et à l'approbation des modifications de la Liste d'engagements LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des subventions à l'exportation" agrémenté des modifications convenues avec le Conseil des Etats. Ce dernier l'adopte à l'unanimité (42 voix) moins une abstention.<sup>24</sup>

### **Landwirt (Beruf)**

**VERBANDSCHRONIK**  
DATUM: 18.02.2018  
KAREL ZIEHLI

**Il y a 100 ans naissait la première association de paysannes** dans la Broye. La création de l'Association des paysannes vaudoises – qui s'appelait alors l'Association des productrices de Moudon – fut initiée par Augusta Gillabert-Randin qui, toute sa vie durant, fera en sorte de faire reconnaître l'importance du travail fourni par les paysannes. Comme expliqué par l'historienne Monique Fontannaz, la première guerre mondiale a été l'occasion pour les femmes de se rendre compte qu'elles étaient capables de mener l'exploitation sans leur mari astreint au service militaire. Augusta Gillabert-Randin s'est engagée pour l'indépendance des femmes, par la vente de leurs produits au marché, menant à un rapprochement entre consommateurs et productrices. Pour l'occasion, une cérémonie en présence du conseiller fédéral – anciennement agriculteur et viticulteur – Guy Parmelin et du conseiller d'Etat vaudois Philippe Leuba (VD, plr) a été organisée.<sup>25</sup>

## Landwirtschaft und Umweltschutz

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 22.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Les produits alimentaires estampillés biologiques continuent à trouver un fort attrait aux yeux de la population. Porté par la vague d'inquiétude et de mécontentement vis-à-vis des errements de l'industrie, **ce nouveau marché «vert» a représenté en 1999 un chiffre d'affaires global de plus de 600 millions de francs**. Migros a constaté une augmentation de 25% de ses ventes durant cette année, alors que Coop, qui occupe la première place dans le secteur, a annoncé une augmentation d'un tiers de son chiffre, un total de 467 millions de francs. Plus d'un tiers du lait écoulé par celle-ci provient de production biologique. Le Bourgeon – l'association qui décerne en Suisse le label bio – a annoncé pour 1999 une production bio de 120 millions de kilos de lait. Elle évaluait le chiffre de 138 millions pour 2000, et espérait atteindre les 150 millions pour 2001. L'engouement «bio» se vérifie principalement en Suisse alémanique: seulement 10 millions de kilos de lait bio sont produits du côté romand. L'agriculture bio se révèle aussi un moyen de contrebalancer la chute des prix dans l'économie laitière, avec un kilo de lait payé 15 à 20% plus cher que son équivalent non bio. Le fromage estampillé «bio» en particulier a subi une forte augmentation, de 71 millions de kilos produits en 1998 à 102,5 millions de kilos en 2000, soit une hausse de 40%. Selon les estimations de Bio Suisse, 8,4% de la population paysanne cultivait bio 8,1% des terres agricoles utiles en Suisse en 2000. L'association a lancé un appel aux agriculteurs pour qu'ils se reconvertissent massivement à ce marché en expansion, à la forte demande.<sup>26</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 13.04.2018  
KAREL ZIEHLI

**Le bio progresse en Suisse.** En 2017, on comptabilisait 6'906 exploitations estampillées bio (représentant 14 pourcents de l'ensemble des producteurs et productrices suisses), soit 279 de plus que l'année précédente. Le marché bio a, lui aussi, progressé, représentant 9% des parts de marché. Cela correspond à un coût total par habitant de CHF 320.- par année, faisant des suisses et suissesses les plus dépensiers au monde en produits biologiques. Cette tendance est amenée à se poursuivre ces prochaines années, les exploitant.e.s bios y trouvant leur compte. En effet, bien que les efforts à fournir soient plus importants qu'en culture conventionnelle, les produits biologiques sont vendus à un meilleur prix et les exploitations bios touchent jusqu'à CHF 1'600.- de plus par hectare par rapport aux exploitations conventionnelles. Une hausse continue de ce type d'exploitation amène, en corollaire, le risque d'une production trop importante face à la demande. Un risque toutefois balayé par le président de Bio Suisse, Urs Brändli, qui a pour objectif de voir un quart des exploitations suisses labellisées en bio à l'horizon 2025.

Cette tendance se fait également ressentir au sein des écoles d'agriculture, à l'image de l'école d'agriculture biologique bernoise Inforama qui va ouvrir une nouvelle classe pour répondre à la demande. En Romandie aussi, la filière biologique se renforce dans les écoles agricoles: la classe spécifiquement dédiée à l'agriculture biologique qui sera ouverte en 2019 au sein de l'école d'agriculture de Marcellin dans le canton de Vaud en étant un exemple; une évolution également constatée dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel, comme relevé par le journal 24 Heures.<sup>27</sup>

## Agrarprodukte

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 16.10.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Suite à la décision du National de ne pas introduire de moratoire en matière d'utilisation d'OGM, **les paysans et les grands distributeurs** ont fait une déclaration commune dans laquelle ils **renoncent volontairement aux produits contenant des OGM**. Les grands distributeurs (Migros, Coop, Carrefour Suisse), l'USP, Biosuisse, les Producteurs suisses de lait (PSL) et l'Association suisse des patrons boulangers-pâtisseries ont élaboré le label «Suisse Qualité» signalant les produits agricoles et transformés garantis 100% suisses et sans OGM. Les grands distributeurs se sont engagés à ne plus offrir d'aliments génétiquement modifiés. Les associations de défense des consommateurs, tout en saluant la démarche, ont regretté l'absence du secteur de la restauration et de dispositions concernant les conditions d'élevage du bétail dans la déclaration. Elles ont également rappelé leur préférence pour des contrôles étatiques plutôt que par les producteurs et regretté la multiplication de labels rendant l'information opaque pour les consommateurs.<sup>28</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 23.03.2004  
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé que les **ventes de produits portant le label « bio »** ont progressé de 7% durant l'année 2003 pour atteindre un chiffre d'affaire global de 1,13 milliards de francs. 206 exploitations agricoles ont fait le pari de la reconversion à l'agriculture biologique, contre 157 en 2002. La Suisse compte ainsi 6445 fermes bio. Ce chiffre représente 11% de toutes les exploitations agricoles. Longtemps à la traîne, la Suisse romande a affiché un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale.<sup>29</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 27.11.2005  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a agendé la date de la votation populaire sur cet objet au 27 novembre. Trente-deux organisations paysannes, de consommateurs et de protection de l'environnement ont lancé la **campagne** en faveur du moratoire sur les OGM dans l'agriculture et dans les élevages d'animaux destinés à l'alimentation à la fin du mois de septembre. Le Conseil fédéral, représenté par le ministre de l'économie Joseph Deiss, responsable de ce dossier, s'est engagé quelques jours plus tard contre le texte. Au niveau des partis politiques, les Verts, le PS, le PEP, le PdT, l'UDF, de même que les Démocrates suisses se sont prononcés en faveur de l'initiative. Pour les défenseurs du moratoire, l'utilisation du génie génétique dans le domaine alimentaire aurait pour conséquence de renchérir considérablement les prix des produits (y compris ceux sans OGM). De plus, les conséquences de la culture et de la consommation des OGM ne sont pas connues, selon les partisans du texte. Ils ont encore insisté sur le fait que l'initiative n'interdisait pas la recherche en Suisse, mais permettait de se donner du temps, afin d'effectuer des études, d'évaluer les dangers de ces nouvelles plantes et de se pencher, notamment, sur la coexistence dans l'agriculture des productions avec et sans OGM.

Le Conseil fédéral, le PRD, le PDC, l'UDC et le Parti libéral se sont opposés au texte, de même que l'USAM et Economiesuisse. Quelques sections cantonales du PDC (AG, GR, NE, NW, OW, SG, SZ, TI et UR) et de l'UDC (GL, GR, LU et TG) ont toutefois rejoint le camp des partisans de l'initiative en donnant des **mots d'ordre** contraires à la position du parti suisse. Les opposants au moratoire sur les OGM étaient d'avis que la Suisse, en cas de « oui », perdrait son attractivité pour les nouvelles technologies. Le projet priverait les paysans de leur liberté d'entreprendre et les consommateurs de leur libre choix. Ils estimaient, en outre, que cela aurait des conséquences négatives sur la recherche universitaire, de même que sur l'économie et l'emploi. Selon eux, la loi sur le génie génétique, entrée en vigueur en 2004, offrait des garde-fous suffisants.

#### Votation du 27 novembre 2005

Participation: 41,7%  
Oui: 1 125 357 (55,7%) / cantons: 20 6/2  
Non: 896 372 (44,3%) / cantons: 0

Mots d'ordre:

-Oui: PS, Verts, PEP, PdT, UDF, DS; USS, Travail suisse, USP.  
-Non: PRD, PDC (9\*), UDC (4\*); USAM, Economiesuisse.<br>  
\* Recommandations différentes des partis cantonaux

En votation, **l'initiative populaire « pour des aliments produits sans manipulations génétiques » a été approuvée** par 55,7% des citoyennes et citoyens et par tous les cantons, sans exception. Le taux de participation s'est élevé à 41,7%. L'approbation a été particulièrement massive en Suisse romande et au Tessin. Il est intéressant de souligner qu'il s'agit seulement de la quinzième initiative populaire fédérale acceptée en votation.<sup>30</sup>

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 27.03.2007  
ELIE BURGOS

Lors de sa conférence de presse annuelle, Bio Suisse, l'union faîtière des organisations d'agriculture biologique, a annoncé les **ventes de produits portant le label « bio » se sont accrues** de 7,7% en 2007, pour atteindre près de 1,3 milliard de francs. Le marché des aliments bio a ainsi enregistré une croissance nettement plus élevée que celle du marché alimentaire global (+3%). La progression est particulièrement frappante en Suisse romande, où les ventes bio se sont accrues de 9% par rapport à 2006. Le nombre d'exploitations travaillant selon les directives de Bio Suisse (certifiées Bourgeon), qui représente 10,2% du total des exploitations agricoles suisses, a enregistré un recul significatif en 2007 (220 unités), pour s'établir à 5651 exploitations. Pour la première fois, en 2007, Bio Suisse a inclus dans ses statistiques les entreprises agricoles qui travaillent selon l'ordonnance bio de la Confédération (non certifiées

Bourgeon), et non selon le cahier des charges de Bio Suisse. Il en résulte dès lors un nombre total de 6249 entreprises agricoles biologiques, soit 11,3% de toutes les fermes suisses. Ce chiffre reste inchangé par rapport à l'année précédente.<sup>31</sup>

**MOTION**  
DATUM: 28.02.2018  
KAREL ZIEHLI

Au travers de sa motion intitulée "**Exiger de l'Interprofession du lait une réelle gestion des quantités en matière de production laitière**", le député vaudois Jacques Nicolet (udc, VD) demande au Conseil fédéral de fixer des règles à l'Interprofession du lait quant aux quantités et prix contractuels et annuels du lait afin de redonner une stabilité au secteur laitier. Alors que, dans sa réponse, le Conseil fédéral dit n'avoir aucune base légale pour intervenir, le député UDC fait remarquer que celui-ci a accordé à l'Interprofession du lait la force obligatoire en matière de contrats-types de segmentation – obligeant l'acheteur à annoncer au plus tard au vingtième jour du mois les quantités qu'il va acquérir le mois suivant ainsi que la manière dont le lait sera réparti dans les différents segments (A, B ou C) selon son utilisation. Ainsi, selon le dépositaire de la motion, le Conseil fédéral pourrait tout autant fixer des règles autour des quantités ainsi que des prix contractuels de l'achat de lait. A cela, l'exécutif, par la voix du conseiller fédéral en charge des questions agricoles, Johann Schneider-Ammann, rappelle que la Confédération a abandonné les contingents laitiers en 2009 et s'est par la même occasion retirée de la gestion des quantités produites. Malgré la proposition du Conseil fédéral de rejeter la motion Nicolet, celle-ci – soutenue par l'ensemble du groupe des Verts, de l'UDC ainsi que par une partie des socialistes et des membres du PDC – est acceptée par 115 voix contre 58 et 4 absentions.<sup>32</sup>

### Tierische Produktion

**ANDERES**  
DATUM: 13.06.1992  
SERGE TERRIBILINI

La proposition faite par l'OFAG de **diminuer le prix du litre de lait de 10 centimes** afin de le rendre plus compétitif sur le marché par rapport aux concurrents étrangers (auprès desquels de plus en plus de Suisses s'approvisionnent) a provoqué une levée de boucliers de la part des organisations paysannes. Ces dernières ont dit rejeter absolument toute solution de ce type tant que des paiements directs susceptibles de compenser un tel manque à gagner ne seraient pas mis sur pied. Le chef du DFEP a promis d'oeuvrer dans ce sens.<sup>33</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 26.09.1992  
SERGE TERRIBILINI

**En consultation, le projet du Conseil fédéral a remporté un certain succès, notamment auprès des cantons.** L'USP et le PDC ont néanmoins demandé que le commerce des contingents se fasse selon une solution flexible, alors que le PS préférerait voir mis en place une marge de manoeuvre limitée et un contrôle assez strict. Pour les verts et le VKMB, ce nouveau système ne ferait que favoriser les tendances monopolistiques en marche dans l'agriculture. Concernant la compensation des variations saisonnières en matière de dépôts de lait, l'USP a indiqué qu'elle ne pouvait accepter une telle solution que si le revenu paysan n'en souffrait pas. La possibilité d'instaurer une libéralisation de la vente directe de lait à la ferme a été unanimement saluée.<sup>34</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 31.12.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Les producteurs de viande porcine, soutenus par l'Union des producteurs suisses (UPS), ont bloqué en fin d'année à plusieurs reprises des centres de distribution et commerciaux Migros et Coop ainsi que des centres d'abattage travaillant pour ces deux firmes agro-alimentaires. Accusant les deux distributeurs d'être les principaux responsables – du fait de la position de force dont ils jouissent sur le marché porcin (70 pourcent de parts de marché) – de la baisse de CHF 3.80 à 3.20 du prix d'achat auprès des producteurs du kilo de porc, les paysans ont voulu ainsi forcer Coop et Migros à rehausser le prix de la viande porcine (ainsi que bovine) au niveau de 1994. Les producteurs ont fait valoir que cette baisse des prix rendait leur situation intenable et qu'elle était d'autant plus inacceptable que les distributeurs ne la répercutaient pas sur les prix à la consommation – ce qui aurait permis de relancer la consommation de viande porcine en chute libre ces dernières années. Ces accusations ont notamment été relayées par le conseiller national Maurer (udc, ZH), qui a affirmé dans la presse que les deux distributeurs s'étaient mis d'accord pour imposer les prix de la viande aux paysans. Les deux géants du commerce alimentaire ont vivement réagi à ces critiques, Migros déposant même plainte pour les pertes engendrées par les blocus. Les deux distributeurs ont affirmé que c'était la production excédentaire des paysans qui était à

l'origine de la baisse des prix. Après négociations avec une délégation paysanne emmenée par le conseiller national Binder (udc, ZH), Coop et Migros ont certes accepté d'acheter la viande porcine aux producteurs au prix 1994 (ainsi que de diminuer leurs importations de viande étrangère). Dans un second temps cependant, les deux distributeurs ont décidé de baisser à nouveau le prix à CHF 3.40, ce qui a provoqué de nouvelles actions de blocage de la part des paysans.<sup>35</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 21.12.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Apportant leurs voix dans un climat social déjà très tendu, l'Union suisse des paysans et l'interprofession Proviande se sont jointes à l'OVF pour réclamer l'interdiction des farines animales. Le gouvernement a rapidement réagi en modifiant l'ordonnance sur les épizooties: **dès le 1er janvier 2001, plus aucune farine carnée ne pourra être produite ou utilisée dans la chaîne alimentaire en Suisse.** La production d'engrais, ainsi que toutes les graisses issues de la fabrication de ces farines, seront aussi prohibés. La Confédération prendra en charge les trois quarts des frais inhérents à l'incinération des stocks existants et des futurs déchets carnés, frais estimés à 40 millions de francs au total. L'USP a souhaité que les consommateurs paient les 10 millions restants: selon elle, le remplacement des farines animales par des protéines végétales coûtera 15 millions aux producteurs, alors que ces derniers auraient déjà subi une perte du même ordre suite à la chute des prix.<sup>36</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 24.11.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Parmi les points principaux du rapport de politique agricole 2007 mis en consultation par le gouvernement, le dossier du lait a subi nombre de changements notables. Le point principal concerne **la suppression annoncée du contingentement laitier**, cela sur une future décision du Conseil fédéral et non plus du parlement. Dans la même mesure, le prix cible du lait devrait disparaître (Cette mesure a été adoptée suite à une motion Kunz (udc, LU), adoptée par le CE, demandant de laisser le marché fixer les prix dans une plus large mesure (Mo. 00.3386).) Ces deux mesures annoncées par le gouvernement ont divisé les représentants syndicaux du monde agricole. L'UPS a annoncé sa crainte de ne pas voir interrogés sur ces questions les principaux acteurs concernés. Pour la Fédération des producteurs suisses de lait, la fin du contingentement laitier ne doit en tous cas pas être effectif en Suisse avant que l'UE l'ait elle-même abandonné, au plus tard en 2008. Pascal Couchepin, principal promoteur de cette politique économique agricole, a cité le calendrier européen de disparition des quotas laitiers (prévus à l'horizon 2008) comme un exemple à suivre, voire à anticiper. Des mesures d'accompagnement seront mises en place dans le cas des exploitations de montagne. Pour l'année sous revue, le Conseil fédéral a décidé de ne pas modifier le prix-cible du lait, soit 77 centimes le litre. Il a tout d'abord maintenu inchangés les contingents laitiers, pour finalement les augmenter de 90 000 tonnes supplémentaires (+3%) en cours d'année. Il a enfin annoncé pour le 1er mai 2002 une réduction de 23% des subventions pour les produits laitiers comme le beurre et le lait écrémé, ceci afin d'adapter ces produits aux prix du marché. Cependant, de nombreux exploitants se sont à nouveau plaints des niveaux de rétribution par litre de lait et de leurs conditions d'existence: dans ce sens, **une étude de l'OFAG a démontré que le nombre de producteurs a reculé** de 50 334 à 39 890 entre 1990 et 2000, soit un cinquième d'abandon. Dans le même temps, les exploitations ont vu passer leur contingent laitier de 59 000 à 75 000 kilos en moyenne. Cette surenchère de la production en compensation de la baisse des prix a débouché sur plusieurs mouvements de mécontentement de la part des milieux agricoles. Un blocus a notamment été organisé à l'encontre d'une filiale de la Migros à Estavayer-le-lac (FR), réunissant entre 300 et 400 exploitants laitiers qui ont en fin de compte obtenu une augmentation de 2,3 centimes par litre de lait.<sup>37</sup>

PETITION / EINGABE / BESCHWERDE  
DATUM: 17.10.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Les éleveurs de moutons, par l'intermédiaire de la Fédération suisse d'élevage ovin, ont lancé un appel à la Confédération pour qu'elle maintienne son soutien aux producteurs suisses. Cette aide est réalisée par l'intermédiaire de l'obligation pour la Centrale de la laine indigène de récupérer le produit de la tonte. La suppression progressive, et totale dès 2004, de l'aide publique est prévue par la PA 2002. Les producteurs redoutent de devoir purement et simplement détruire la production si un prix minimal de reprise n'est pas garanti par les autorités. Les éleveurs proposent la définition d'un contrat de prestation et une indemnisation dans le cadre du projet PA 2007. Une **pétition pour le maintien de la Centrale suisse de la laine indigène** a par ailleurs été déposée dans le courant du mois d'octobre à la Chancellerie fédérale par la coopérative européenne Longo Mai. Localisée à Niederönz dans le canton de Berne, la centrale est menacée de

fermeture par la fin du soutien fédéral à ce secteur. Pour marquer l'événement, une manifestation a été organisée par Longo Mai le jour du dépôt du texte. Le syndicat paysan Uniterre, représenté par le conseiller national Fernand Cuche (pe, NE), ainsi que la Fédération suisse d'élevage ovin y ont participé. Les pétitionnaires étaient accompagnés d'environ 200 moutons sur la place fédérale.<sup>38</sup>

#### STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 13.04.2006  
ELIE BURGOS

La Fédération des producteurs suisses de lait a indiqué que près des trois quarts des quelque 31 000 producteurs de lait ont saisi l'occasion d'anticiper, dès le 1er mai de l'année sous revue, la **sortie du contingentement laitier** prévue en 2009.<sup>39</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 28.08.2007  
ELIE BURGOS

Swissmilk, l'association faîtière des producteurs suisses de lait, soucieuse d'augmenter la production de 10% et de faire grimper le salaire horaire dans la branche de 15 à 21 francs d'ici à 2015, mais également de surmonter la libéralisation progressive du marché (le système de contingents laitiers disparaissant le 30 avril 2009), a décidé de créer un « **pool national de vente** ». Ce dernier, qui regroupera un maximum de producteurs, devra permettre de fixer la quantité de lait à produire pour l'ensemble de la branche et de négocier d'une seule voix le prix du lait face aux principaux transformateurs suisses. Ceux-ci ont protesté par la suite contre une telle « cartélisation » de l'offre de lait.<sup>40</sup>

#### ANDERES

DATUM: 08.11.2008  
ELIE BURGOS

Nouvel épisode dans la lutte pour le partage du marché laitier en prévision de la fin définitive du contingentement, la FPSL a proposé en août à ses membres la création d'un **pool national du lait** chargé de négocier au niveau suisse les quantités et les prix du lait, pour faire face à la libéralisation du marché laitier. Cette structure, qui sera opérationnelle à partir de mai 2009, vise également à garantir les prix des excédents de production (grâce au Fonds de soutien du prix du lait). De leur côté, les transformateurs de lait Cremo, Hochdorf-Swissmilk et Elsa ont décidé de créer quelques semaines plus tard leur propre filiale, sous l'enseigne Association lait suisse (ALS). Il est prévu que l'ALS conclue des contrats avec des producteurs fixant les quantités prises en charge et les prix, ainsi qu'une bourse nationale du lait pour les excédents.<sup>41</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 20.12.2008  
ELIE BURGOS

L'année sous revue a été marquée par de **vives tensions sur le marché laitier national**. Au vu de l'augmentation récente et importante des coûts de production de lait (les fourrages ayant renchéri de 15%, le carburant de 18% et les engrais de 30%), la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) a demandé une augmentation substantielle du prix du lait en début d'année, le producteur étant payé 75 centimes par litre. Au mois de mai, les négociations entre producteurs et transformateurs n'ont pas abouti, ces derniers refusant toute augmentation du prix payé aux premiers. Fin juin, dans la lignée des revendications identiques des producteurs de lait de plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Belgique) et des grèves qui y ont été lancées, deux organisations agricoles (Uniterre en Suisse romande et la Bäuerliche Interessengruppe für Marktkampf (Big-M) en Suisse alémanique) ont lancé une « grève du lait », afin de tenter de faire entendre leurs revendications. Cinq jours après le démarrage de ces mouvements, la FPSL, réunie en assemblée extraordinaire, a lancé un ultimatum aux quatre plus grands transformateurs de lait du pays (Emmi, Cremo, Elsa et Hochdorf-Swissmilk), les menaçant de rejoindre la grève si une hausse substantielle des prix n'était pas acceptée. Sous la menace, les principales centrales laitières ont finalement accepté de verser six centimes de plus par kilo de lait aux producteurs (l'accord étant valable six mois à partir du 1er juillet), mettant ainsi fin à une grève de sept jours. Le commerce de détail a rapidement annoncé une répercussion de cette hausse sur le prix des produits laitiers. Cette hausse des prix payés aux producteurs a cependant été remise en question au mois de novembre, ceux-ci enregistrant alors des baisses de l'ordre de 3,5 à 4,5 centimes par litre de lait payé. Les centrales laitières ont justifié ces « retenues » (et non « baisse de prix », selon leurs termes) par la surproduction et la baisse des prix à l'étranger. Anticipant la libéralisation totale du marché laitier en 2009, certaines centrales laitières ont encore fait chuter les prix payés au producteur, afin, selon elles, que les produits suisses restent compétitifs et soient capables de garder des parts de marché face aux produits importés.<sup>42</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**DATUM: 23.12.2008  
ELIE BURGOS

Le **cervelas**, dont la consommation suisse atteint les 160 millions de pièces annuelles (soit 30% de l'ensemble de la production de saucisses du pays), a fait une apparition remarquée sur la scène politique au cours de l'année sous revue. En effet, les stocks de boyaux de bœuf brésilien servant à confectionner cette saucisse étant presque épuisés en début d'année, l'Union professionnelle suisse de la viande (UPSV) a demandé au Conseil fédéral qu'il intervienne auprès de l'UE, qui avait interdit l'importation de boyaux de bœuf du Brésil en 2006 à cause des risques d'ESB, afin qu'elle en autorise une « fenêtre d'importation ». <sup>43</sup>

**ANDERES**DATUM: 01.02.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En début d'année, le **réseau suisse pour le soja**, réunissant une douzaine d'acteurs tels le WWF, la Migros, la Fenaco, Suisseporc et l'Union suisse des paysans, s'est engagé à ce que d'ici 2014 90% des importations de soja fourrager soient certifiés selon les critères de Bâle qui visent une exploitation écologique et sociale responsable du soja. Ces derniers interdisent ainsi l'utilisation d'OGM, imposent le respect des droits des travailleurs et visent à empêcher l'extension des terres cultivées aux dépens des forêts primaires ou protégées. <sup>44</sup>

**PETITION / EINGABE / BESCHWERDE**DATUM: 05.08.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

La **crise du franc** a également touché les producteurs de lait. En effet, le franc fort a engendré une chute des exportations helvétiques de fromage (-3,7%). L'Emmental, qui représente 26% des exportations de fromages, a vu ses exportations chuter de 19,5% dans le premier trimestre. Par ailleurs, cette situation a également rendu les fromages importés plus attractifs. De nombreuses exploitations ont ainsi été mises en danger car 50% du lait suisse est transformé en fromage dont 70% de la production est exportée. La FPSL, l'association des artisans suisses du fromage, Fromarte, et l'UPS ont écrit à Johann Schneider-Ammann pour exiger des mesures de soutien supplémentaires. <sup>45</sup>

**ANDERES**DATUM: 13.11.2012  
JOHANNA KÜNZLER

Auch das vorliegende Berichtsjahr zeichnete sich durch starke **Spannungen auf dem Milchmarkt** aus. An der Delegiertenversammlung der Branchenorganisation Milch (BOM) im Frühling wurde die im vorigen Jahr eingeführte Abgabe auf Milch zum Abbau des Butterbergs wieder abgeschafft. Die Massnahme war auf passiven Widerstand gestossen: Einzelne Verteilorganisationen hatten sich geweigert, die zur Abgabeberechnung benötigten Daten zu publizieren, was die Ausführung faktisch verunmöglichte. Experten befürchteten, dass der Butterberg nun wieder ansteigen und der Milchpreis weiter unter Druck geraten werde. Tatsächlich sank der Preis pro Kilo Milch im Mai auf 58,11 Rappen, was dem tiefsten Wert seit Beginn der Preisbeobachtung 1999 durch das BLW entspricht. Für den tiefen Preis wurden hauptsächlich zwei Gründe angeführt: Erstens hätten nach Aufhebung der Milchkontingentierung zu viele Bauern ihr Heil in einer Mehrproduktion gesucht und so den Markt buchstäblich mit Milch überschwemmt. Zweitens funktioniere das Selbstregulierungssystem der Branchenorganisation nur bedingt: Da die 2009 eingeführte Segmentierung von Milch in drei Preisklassen nicht auf der Qualität der gehandelten Milch, sondern allein auf deren Verwendungszweck beruhe, bestünden für Händler und Weiterverarbeiter grosse Anreize zum Missbrauch. Dadurch würden die Bauern zu den Hauptleidtragenden. Aus Protest gegen dieses „Milchpreis-Dumping“ drohte die Organisation Schweizer Milchproduzenten (SMP) im November mit einem Austritt aus der BOM. Um dies zu verhindern, wurde beschlossen, dass ein Kontrollsystem zur Unterbindung jener Betrügereien errichtet werden soll. Der SMP wurde ausserdem ein dritter Vorstandssitz gewährt. <sup>46</sup>

**ANDERES**DATUM: 26.02.2013  
JOHANNA KÜNZLER

Im Berichtsjahr konnte zum ersten Mal seit langem ein **Anstieg des Milchpreises** verzeichnet werden: Auf dem Markt wurde mehr Milch nachgefragt als die Schweizer Bauern produziert hatten, was die Branchenorganisation Milch (BOM) im Juni zur Festlegung eines Richtpreises von 69 Rappen pro Liter – beinahe 10 Rappen mehr als im Jahr zuvor – veranlasste. Als Gründe für diese Entwicklung wurden vor allem der schlechte Frühling und der sinkende Kuhbestand angeführt: Durch die geringen Einnahmen seien viele Bauern aus dem Milchgeschäft ausgestiegen, was sich aufgrund der ab 2014 fortfallenden Subventionsbeiträge für Kuhhaltung noch zusätzlich verstärken werde. Daniel Gerber, Geschäftsführer der BOM, bewertete den gestiegenen Milchpreis aber als positives Zeichen: Erstmals seit Aufhebung der Kontingentierung 2009 könne man sehen, dass der Markt spiele. Wenn sich dieser Trend fortsetze, würden auch wieder vermehrt Bauern in die Milchproduktion einsteigen. Weniger

erfreut zeigten sich die Milchverarbeitungskonzerne: Sie versuchten mit zusätzlichen finanziellen Anreizen, ihren Produktionsstand zu sichern. Der Nahrungsmittelhersteller Hochdorf liess gar 850 Tonnen Magermilchkonzentrat importieren – ebenfalls ein Novum seit der Liberalisierung des Milchmarkts. Auch der Butterberg konnte weiter reduziert werden: Statt der 2 000 Tonnen im vorigen Jahr bezifferte er im Sommer 2013 noch 4 Tonnen. Die BOM sah sich daher veranlasst, den seit 2011 bestehenden Fonds zur Marktentlastung aufzuheben.<sup>47</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 20.03.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Der **Milchpreis** konnte sich 2014 auf seinem erhöhten Niveau halten: Wertschöpfungsstarke Milch, welche für den Inlandmarkt bestimmt ist, wurde von der Branchenorganisation Milch (BOM) mit einem Richtpreis von 71 Rappen bewertet. Diese attraktive Situation verführte viele Bauern zu einer Produktionssteigerung: Bereits im Frühling betrug der Butterberg wieder mehr als 4'000 t. Die Schweizerischen Milchproduzenten (SMP) beschlossen daher gemeinsam mit den grössten Milchhändlern, eine Exportfirma namens LactoFama AG ins Leben zu rufen. Diese soll künftig saisonale Milchüberschüsse aufkaufen, zu Butter verarbeiten und im Ausland absetzen. LactoFama teilte in einer Medienmitteilung mit, dass sie sich als eine Ergänzung zur Milchpreissegmentierung der BOM verstehe. Die Organisation begann sogleich, in den Markt zu intervenieren: Zwischen April und Juni kaufte sie über 43 Mio. kg Vollmilch zum niedrigsten Segmentspreis auf und exportierte diese. Laut Einschätzungen der SMP konnte damit verhindert werden, dass der Butterberg nicht nochmal um das Doppelte anstieg.<sup>48</sup>

**MOTION**  
DATUM: 21.05.2014  
JOHANNA KÜNZLER

In Erfüllung einer Motion der nationalrätlichen Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie (UREK) veröffentlichte der Bundesrat 2014 einen **nationalen Massnahmenplan für die Gesundheit der Bienen**. Er schilderte darin bereits bestehende Instrumente zur Förderung von Wild- und Honigbienen und skizzierte weitere, sofort umzusetzende sowie zu überprüfende Massnahmen. Grundsätzlich seien bereits diverse Projekte mit dem Ziel des Bestäuberschutzes in die Wege geleitet worden: Ein Beispiel wäre etwa der 2012 gegründete nationale Bienengesundheitsdienst. Auf Empfehlung einer Expertengruppe, bestehend aus Vertretern der Forschung und der Behörden wie auch des Bauernverbandes, des Dachverbandes schweizerischer Bienenzüchtervereine apisuisse und des oben erwähnten Bienengesundheitsdienstes, wurde die Implementierung folgender Vorschläge beschlossen: In der nächsten Direktzahlungsverordnung, welche spätestens im Frühjahr 2015 erscheint, wird ein sogenannter „Blühstreifen“ eingeführt. Auf derartigen Flächen soll mit einer speziellen Saatmischung das Nahrungsangebot für Bienen erweitert werden, da zurzeit besonders während der Sommermonate und im Talgebiet ein Mangel an Pflanzenblüten herrsche. Des Weiteren will der Bundesrat künftig den Einsatz von Pflanzenschutzmitteln (PSM) stärker regulieren: Die bei der Forschungsanstalt Agroscope zuständige Gruppe zur Risikobewertung von PSM wird verstärkt und es sollen neue Testverfahren entwickelt werden. Bei der Zulassung von PSM haben die Verantwortlichen zudem fortan darauf zu achten, dass die Abdrift von Sprühnebeln ausserhalb der behandelten Kulturen verringert wird. Weitere Möglichkeiten, wie etwa eine verpflichtende Aus- und Weiterbildung für Imkerinnen und Imker oder die gesetzlich verpflichtende Bekämpfung der höchstschädlichen Varroa-Milbe sollen zuerst auf ihre Machbarkeit, Effektivität und auf eventuelle finanzielle Folgen überprüft werden. Der Verband deutschschweizerischer und rätoromanischer Bienenfremde hatte derweil eine positive Nachricht zu vermelden: Im letzten Winter seien nur 12% aller Bienenvölker in der Schweiz gestorben. Gegenüber früheren Jahren wie etwa 2012, wo jedes zweite Bienenvolk umgekommen sei, stelle dies einen grossen Fortschritt dar. Der Verband warnte indes, dass die Problematik des Bienensterbens damit noch nicht gelöst sei.<sup>49</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 01.08.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Für mediale Aufmerksamkeit sorgte im November 2014 die Eidgenössische Fachkommission für biologische Sicherheit (EFBS), als sie einen vollumfänglichen **Verzicht von Antibiotika in der Nahrungsmittelproduktion** forderte. Die Problematik der Antibiotikaresistenzen bei Mensch und Tier werde immer schwerwiegender. Damit der Einsatz von solchen Medikamenten in Zukunft überhaupt noch Wirkung zeige, müssten bereits heute Massnahmen ergriffen werden. In der Landwirtschaft sei konkret die Züchtung robusterer Tierarten zu fördern und für gesunde Haltungsformen zu sorgen. Des Weiteren gelte es, die Durchmischung von Beständen möglichst zu verhindern. Als mögliche Anreize für die Produzentinnen und Produzenten schlug die

Kommission die Einführung eines Labels für antibiotikafreie Fleischproduktion vor. Auch eine Kopplung der Subventionen an die Bedingung, dass die Ställe bei Kontrollen keine resistenten Keime aufweisen, müsse in Erwägung gezogen werden. Verbände aus dem Bereich der Landwirtschaft reagierten ablehnend auf die Aussagen der EFBS. Es sei zwar wichtig, dass Antibiotika vorsichtig dosiert würden, ein vollständiger Verzicht würde aber Tierquälerei bedeuten. Derweil arbeiteten die Bundesämter BAG, BAFU, BLW und BLV an einer gemeinsamen Strategie gegen Antibiotikaresistenzen. Im Bereich der Lebensmittelherstellung stellten sie sich dabei hinter den Vorschlag der EFBS, mit Subventionen eine Verhaltensänderung bei der Bauernschaft zu bewirken. Von einem umfassenden Verzicht sahen sie jedoch ab.<sup>50</sup>

#### POSTULAT

DATUM: 18.10.2017  
KAREL ZIEHLI

Comme demandé par le Conseil des Etats par l'intermédiaire du postulat Seydoux, le Conseil fédéral a délivré un **rapport relatif aux mesures à prendre afin de sauver la race de chevaux franches-montagnes**. La sénatrice jurassienne Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) demandait à ce que le contingent limitant à 3822 chevaux le nombre d'équidés importés par année profitant de taxe douanière fixée lors de l'Uruguay Round du GATT soit abaissé, pour revenir à son niveau de départ (3322 unités). Le Conseil fédéral estime dans son rapport que cette mesure serait contreproductive et ne profiterait à personne. Celui-ci considère que l'achat d'un cheval comporte des dimensions affectives et pratiques qui jouent un plus grand rôle que la dimension économique; l'augmentation des prix résultant de la baisse de ce contingent d'importation n'aurait comme seuls effets une baisse de l'offre et une augmentation de la rente dans le commerce de chevaux – aucune relation théorique entre une baisse du contingent et un accroissement des ventes de Franches-Montagnes n'a pu, de plus, être calculée.

Quant aux incitations financières appelées des vœux de la sénatrice chrétienne-démocrate, le Conseil fédéral attend la publication d'un rapport concernant la stratégie de sélection animale à l'horizon 2030 qui devrait paraître d'ici à la fin de l'année 2017. Cette stratégie permettra de déterminer sous quelle forme les contributions à la sauvegarde des Franches-Montagnes devront se faire.

Malgré tout, le Conseil fédéral propose que l'OFAG aide la Fédération suisse du franches-montagnes (FSFM) à étendre le périmètre d'activité des organisations d'élevage reconnues à d'autres pays que la Suisse et l'Allemagne ainsi qu'à créer des registres généalogiques affiliés à celui de la FSFM. Ceci permettrait d'inclure les chevaux nés à l'étranger au registre généalogique et de leur octroyer un certificat d'ascendance. Cela amènerait à une augmentation du nombre de naissances ainsi qu'à une plus grande variabilité génétique. La Suisse ayant ratifié la Convention sur la diversité biologique (CDB) émanant du Sommet de la Terre de 1992, elle se doit de conserver la diversité génétique des espèces présentes sur son territoire.

De plus, le Conseil fédéral fait remarquer que les employés et employées d'Agroscope – situés au Haras national suisse (HNS) à Avenches – sont à la disposition de la FSFM quant aux questions relatives à la sélection animale. Il souhaiterait, dans ce domaine, qu'une numérisation accrue des activités ait lieu.<sup>51</sup>

#### MOTION

DATUM: 18.06.2019  
KAREL ZIEHLI

**Les chambres ont décidé de classer la motion von Siebenthal**, constatant comme le Conseil fédéral, que ses tenants et aboutissants ont été appliqués directement par les acteurs concernés. En effet, le Syndicat suisse des marchands de bétail et le Berner Bauernverband ont passé une convention de droit privé afin de régler la question de la vente des broutards âgés de 121 à 160 jours.<sup>52</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 28.11.1991  
SERGE TERRIBILINI

## Pflanzliche Produktion

Pour ce qui est des **contingents à l'importation**, sujet le plus controversé lors de la votation, le gouvernement a entendu traiter séparément ce problème, et a répondu aux nombreuses et pressantes demandes par une modification de l'ordonnance sur le statut du vin en libéralisant les importations; les contingents individuels pour le vin rouge en fûts ont été remplacés par des droits de douane progressifs en fonction de la quantité. Quiconque bénéficie d'un permis pour le commerce des vins peut ainsi se livrer à l'importation. Ce nouveau système a l'avantage d'être eurocompatible et d'aller dans le sens des règles en négociation au GATT. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992 pour les vins rouges, mais ne le sera qu'en 1995 pour les vins blancs. Cette mesure a provoqué la colère de la Fédération romande des vigneron·nes; d'une part, celle-ci aurait désiré une consultation à ce sujet et, d'autre part, elle regrette que les intérêts de la viticulture helvétique n'aient pas été pris en compte.<sup>53</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 28.07.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Alors que le débat sur les organismes génétiquement modifiés était à peine entré dans sa phase parlementaire, **l'Office fédéral de la santé publique a donné un avis positif envers le type de maïs Mon810 modifié en laboratoire** et résistant à la larve de la pyrale. Cette décision, prise de concert avec l'Office vétérinaire fédéral, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et des paysages et l'Office fédéral de l'agriculture, pourrait à terme aboutir à l'importation et à la culture de cette céréale qui, selon les différents Offices, ne présentent pas de danger pour l'homme et les animaux. L'Union suisse des paysans s'est déclarée surprise par cette décision, qualifiée de «provocation» par l'Association suisse pour la défense des moyens et petits paysans et de «cynisme» de la part de Greenpeace.<sup>54</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 17.05.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Pour la première fois depuis 1922, **les moissons 2001 se sont déroulées hors du giron de l'Administration fédérale des blés**. Cette mesure découlait directement de la libéralisation du marché des céréales inscrite au menu des réformes agricoles. Lancés dans un rapport concurrentiel, les exploitants ont pu compter sur l'absence de stocks excédentaires de l'année 2000 et s'aligner sur les prix du marché: le froment, par exemple, s'est échangé à 57 francs les 100 kilos (contre 107 francs en 1985) afin de concurrencer le blé panifiable importé à 60 francs les 100 kilos. Réduite de 4000 hectares – à 94 000 hectares –, la surface ensemencée était prévue pour donner quelques 500 000 tonnes de céréales panifiables, selon les estimations de l'interprofession des exploitants céréaliers, Swiss Granum. Cependant, **les récoltes ont été perturbées par de très mauvaises conditions météorologiques** en début d'année: les importations de céréales et de légumes ont dû être augmentées d'un tiers par rapport aux prévisions, alors que les maraîchers voyaient entre 25% et 30% de leur récolte annuelle gâchée par l'eau, principalement dans les cantons de Vaud, d'Argovie et de Berne. En conséquence de ces pluies abondantes, les récoltes n'ont pas pu être échelonnées correctement, et de forts surplus de production sont arrivés en bloc sur le marché. Sans pouvoir se tourner du côté des assurances, les producteurs ont adressé leurs doléances à la Confédération. L'OFAG a répondu favorablement à trois des quatre requêtes de la Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) en donnant la compétence aux cantons de relever la limite de la fumure azotée et de reporter d'un an le remboursement des crédits d'investissement d'agriculteurs. Enfin, l'OFAG s'est engagée à relever de 3 francs par 100 kilos les droits de douane pour le maïs.<sup>55</sup>

**MOTION**  
DATUM: 05.06.2001  
FRANÇOIS BARRAS

Suivant déjà les prescriptions du gouvernement, l'Interprofession du vin suisse (IVS) a proposé un **abaissement des limites de rendement** et a chargé deux commissions d'étudier les conséquences d'une telle mesure. L'IVS a mis en garde contre les excédents chroniques de la production viticole suisse, qui plombe son image de marque et se répercute sur les prix. Un avis suivi par la Fédération suisse des vigneron·nes (FSV) qui a proposé une limitation du chasselas et du riesling-sylvaner, de 1,4 à 1,2 kilos au mètre carré. Au niveau parlementaire, John Dupraz (prd, GE) a déposé une motion dans le même sens. Ces mesures n'ont pas été du goût des vigneron·nes vaudois et genevois, qui ont porté leurs revendications à Berne: 150 tracteurs ont ainsi bloqué la Place fédérale, afin de protester contre les coûts et les pertes occasionnés par l'égrappage de leurs vignes, et de réclamer une réduction de l'importation de vins étrangers pour protéger la production indigène. Selon la FSV, les importations de vin blanc ont augmenté de 30% en une année, passant de 5,5 à 7,2 millions de litres. Après trois jours de campement, les manifestants sont repartis bredouilles, Pascal Couchepin

étant resté ferme sur ses positions non interventionnistes. Il a cependant reçu une délégation vigneronne quelques semaines plus tard, à laquelle il a annoncé diverses mesures de soutien, comme la possibilité d'avancer à 2002, au lieu de 2004, les aides de reconversion variétale du vignoble pour diversifier l'offre des vins suisses.<sup>56</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 27.06.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Par l'édition de deux ordonnances en milieu d'année, **le Conseil fédéral a fait un geste en faveur des producteurs de jus de raisin et encouragé la diversification du vignoble**. D'une part, il s'agissait de subventionner la production de moût à partir de chasselas et de riesling-sylvaner à hauteur de deux francs par litre transformé. Cette aide à l'utilisation non alcoolique d'une partie de la récolte a toutefois été conditionnée dans les trois grands cantons viticoles romands (Valais, Vaud Genève) à la reconduction des limitations de production fixées pour 2001. D'autre part, une aide à la reconversion pour l'année 2003, permettant d'adapter l'encépagement aux besoins du marché, était prévue. Ces contributions de 20 000 à 35 000 francs par hectare, selon la déclivité des coteaux, devaient servir à remplacer les cépages blancs de chasselas et de riesling-sylvaner par des cépages recherchés sur le marché. Ces mesures ont généralement été bien perçues dans les milieux concernés. La direction de la Fédération suisse des vignerons (FSV) a salué la réaction du gouvernement à la chute de la consommation et à l'explosion des importations. Certaines voix issues du milieu des producteurs se sont élevées pour demander que le Conseil fédéral aille plus loin et élève les taxes douanières jusqu'au niveau maximal autorisé par l'Organisation mondiale du commerce.<sup>57</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 23.12.2005  
ELIE BURGOS

La presse a révélé en fin d'année que la société **Swiss Wine Communication SA**, créée en 2004 pour améliorer le marketing du vin suisse, connaissait de sérieuses difficultés financières, ce qui a poussé son directeur à démissionner pour mauvaise gestion.<sup>58</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 24.04.2008  
ELIE BURGOS

Ueli Maurer, l'ex-président de l'UDC, est devenu **président** de l'Union maraîchère suisse au mois d'avril. Il a cependant quitté cette fonction suite à son élection au Conseil fédéral au mois de décembre.<sup>59</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 24.09.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

L'Union maraîchère suisse (UMS) a estimé que la présence dans certains légumes du marché européen de la bactérie **Escherichia Coli** a engendré des pertes en Suisse. Les maraîchers helvétiques ont notamment constaté une baisse de 20% des ventes de concombres, l'un des produits phares avec la tomate, par rapport au volume des années précédentes. L'UMS a évalué les pertes pour les producteurs helvétiques à 6,6 millions de francs en quatre semaines. Après avoir annoncé la fin des mesures extraordinaires, l'OFAG s'est montré ouvert à envisager une indemnisation pour les producteurs de la branche en s'appuyant sur la loi sur l'agriculture qui autorise une aide financière en cas d'évolution extraordinaire afin d'éviter l'écroulement du prix d'un produit agricole. Le Conseil fédéral est donc entré en matière sur un montant de 2,9 millions de francs, soit 50% des pertes estimées valables.<sup>60</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 07.08.2012  
JOHANNA KÜNZLER

Der Dachverband Schweizer Knospe-Betriebe (Bio Suisse) konstatierte Anfang April erstmals seit 2004 wieder eine Zunahme an **biologisch produzierenden Betrieben**. Damit ist jeder zehnte Hof in der Schweiz inzwischen ein Bio-Hof, und von der landwirtschaftlichen Fläche werden 11% biologisch bestellt. Auch der Bio-Markt ist gewachsen: Im Lebensmittelbereich nimmt er inzwischen 6% Marktanteil ein.<sup>61</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 25.09.2012  
JOHANNA KÜNZLER

Der Branchenverband Wein erhöhte im Berichtsjahr die **Erntebeschränkungen für Weinreben**, um einen weiteren Preiszerfall zu verhindern. Die einheimischen Winzer sahen sich aus verschiedenen Gründen unter Druck gesetzt: Der Konsum von Schweizer Wein war im vorigen Jahr um 6% gesunken, während die Produktion dank guten Witterungsbedingungen um 8% angestiegen war. Dies sorgte für volle Lager. Die Winzer konnten den produzierten Rebsaft nur mit Mühe verkaufen und mussten ihn gezwungenermassen oft als Tafelwein absetzen. Der Import von ausländischen Weinen ist ausserdem seit einigen Jahren kontinuierlich angestiegen, und durch den starken Schweizerfranken wurde auch der Privatimport in grenznahen Gebieten angekurbelt.

Die Branche verlangte deshalb vom Bundesrat unterstützende Massnahmen, unter anderem mit einer noch nicht behandelten Motion Freysinger (svp, VS), welche die Zollkontingente künftig nach Massgabe der Inlandleistung verteilt haben will (Mo. Freysinger 12.3482).<sup>62</sup>

**POSTULAT**  
DATUM: 21.05.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Das Bundesamt für Landwirtschaft (BLW) veröffentlichte einen Bericht in Antwort auf ein 2012 eingereichtes Postulat Moser (glp, ZH). Darin wurde erörtert, ob die **Lancierung eines Aktionsplans zur Risikoreduktion und nachhaltigen Anwendung von Pflanzenschutzmitteln** beitragen könnte. Die mit der Untersuchung beauftragten Experten kamen zum Schluss, dass der Bund und die Kantone bereits Vieles unternommen hätten, um diese Ziele zu erreichen. Ein Aktionsplan könnte dennoch hilfreich sein: Angesichts der Vielzahl unterschiedlicher Akteure, welche in diese Thematik involviert seien, wäre eine zusätzliche Koordination bezüglich der Festlegung gemeinsamer und breit abgestützter Ziele wünschenswert. Im gemeinsamen Dialog könnten institutionelle Akteure auf Bundes- und Kantonsebene, Vertreter der Landwirtschaft, der chemischen Industrie, Umweltverbände und weitere involvierte Akteure Verständnis entwickeln für unterschiedliche Wertvorstellungen und Ansprüche an den Einsatz von Pflanzenschutzmitteln. Die Erstellung eines Aktionsplans gäbe zudem Anlass, das Potential bereits bestehender Massnahmen besser auszuschöpfen und so die Risikoreduktion möglichst effizient voranzutreiben. Die Eignung zusätzlicher Instrumente könnte in diesem Rahmen überprüft werden, und nicht zuletzt würde ein Aktionsplan auch der Verbreitung wichtiger Informationen an die betroffenen Akteure und an die Öffentlichkeit dienen.<sup>63</sup>

**PARLAMENTARISCHE INITIATIVE**  
DATUM: 28.02.2018  
KAREL ZIEHLI

L'initiative parlementaire intitulée "**Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène**", déposée par le directeur de l'USP et conseiller national libéral-radical Jacques Bourgeois (plr, FR), propose de trouver une solution à l'effondrement des prix du sucre qui a pour conséquence de mettre en danger la poursuite de la culture des betteraves sucrières en Suisse. Selon l'initiant, les prix du sucre ont baissé de 30 à 50 % depuis que l'UE a adapté sa politique en matière de production de sucre. En effet, l'Union Européenne ne fixe plus de quotas pour cette dernière, inondant donc le marché suisse avec les excédents de production. 10% des producteurs suisses de betteraves sucrières ont arrêté cette culture en 2016, soit 500 agriculteurs. Le député propose donc que des mesures de protection soient appliquées, dont une hausse massive de la taxe à l'importation – celle-ci s'élevant en Suisse à 50 francs par tonne, alors qu'elle est de 419 euros au sein de l'UE et que les règles fixées par l'OMC permettraient de les monter à 610 francs suisses. Il précise finalement que cette mesure coûterait aux consommateurs et consommatrices l'équivalent d'un demi centime par plaque de chocolat de 100 grammes ou à un centime sur un pot de confiture de 250 grammes. Cette initiative parlementaire s'inscrit dans la ligne de la pétition (15.2031: "Sauvons le sucre suisse") déposée par la Fédération Suisse de Betteraviers (FSB), ayant les mêmes buts, à laquelle le Conseil des Etats a cependant décidé de ne pas donner suite.

La situation de la production indigène de sucre bénéficie également d'un écho dans les médias – en parallèle aux débats relatifs à la taxation du sucre pour des raisons de santé publique –, où l'on apprend que la tonne de betteraves se vendait 105 francs suisses en 2005 et 39 francs suisses en 2018. Cela a eu pour conséquence que les agriculteurs et agricultrices, comme le rapporte Pierre-Alain Epars – président de l'Association des betteraviers de Suisse occidentale –, se sont réorganisés pour mutualiser les transports, l'achat de machines ainsi que parfois les terrains, afin de baisser au maximum les coûts de production. Cela n'a pas empêché un nombre conséquent d'agriculteurs d'arrêter cette culture, ayant pour conséquence que les deux principales fabriques de sucre raffiné du pays importent des betteraves d'Allemagne, par manque de production indigène.

Soutenue par la CER-CN, l'initiative parlementaire Bourgeois a été balayée par une majorité de sa commission sœur, la CER-CE. L'initiative passe donc aux mains du conseil de la première commission, à savoir, le Conseil national. La commission de l'économie et des redevances vient devant la chambre avec une proposition de la majorité, à savoir, accepter l'initiative parlementaire Bourgeois ainsi qu'une proposition d'une minorité Jans proposant de la rejeter.

Lors des débats, la minorité emmenée par le député socialiste Beat Jans (ps, BS) critique cette initiative décrite comme peu claire – elle veut hausser les droits de douane afin d'atteindre un prix minimum, mais sans en préciser le montant – et

triplement inutile: le Conseil fédéral peut déjà aujourd'hui augmenter s'il le souhaite les droits de douane jusqu'à hauteur de 600 francs par tonne, le secteur peut déterminer le prix en négociant avec les transformateurs voulant utiliser du sucre suisse et finalement le Conseil fédéral peut, par le biais de la loi sur l'agriculture ("contributions pour cultures particulières") et si nécessaire, soutenir financièrement la production de betterave sucrière. Le député socialiste attaque, de plus, la fraction UDC qui critiquait, le matin même, son postulat relatif à la reprise des exploitations agricoles comme étant de l'ordre de la RDA, car s'intéressant au potentiel des coopératives paysannes, alors que cette initiative parlementaire Bourgeois veut fixer un prix minimum de la tonne de sucre – une mesure, elle, réellement caractéristique de la RDA selon Beat Jans.

La majorité de la commission, quant à elle, considère qu'il est nécessaire d'augmenter les droits de douane pour l'importation de sucre, afin de garantir un prix minimum pour le sucre suisse. Le rapporteur francophone de la commission, Jean-Paul Gschwind (pdc, JU), rappelle qu'aucune taxe – dans le cadre des accords bilatéraux – n'est perçue sur le sucre contenu dans les denrées alimentaires transformées circulant entre l'Union européenne et la Suisse (solution dite du double zéro) et que depuis 2005, la Suisse a adapté ses droits de douane concernant l'importation de sucre de manière à ce que le prix de ce dernier corresponde à celui en vigueur au sein de l'UE; une situation qui ne peut plus être tenue depuis l'abolition des quotas sur le marché européen. Jean-Paul Gschwind revient également sur la décision de la CER-CE de ne pas donner suite à cette initiative parlementaire, celle-ci argumentant que la fixation d'un prix minimum ne réglerait qu'une petite partie du problème et que la recherche de solution entre acteurs de la filière était à privilégier. Celle-ci se réserve cependant le droit de déposer une intervention si les discussions entre acteurs n'aboutissent à rien. La majorité de la commission du Conseil national considère cependant qu'entre temps, aucune solution n'a été trouvée et que la pression exercée par le marché européen est trop grande, d'où le maintien de sa position vis-à-vis de cette initiative.

Lors du vote, une majorité du Conseil national décide de suivre, par 94 voix contre 69 et 17 abstentions, l'avis de la majorité de sa commission et ainsi de donner suite à l'initiative parlementaire Bourgeois. Les voix de soutien proviennent majoritairement des rangs de l'UDC et du PDC ainsi que de quelques députés PLR. Les partis de gauche, quant à eux, rejettent massivement l'objet.<sup>64</sup>

## Lebensmittel

Les déclarations d'origine ont aussi créé une polémique dans la **production avicole**. De nombreux producteurs d'œufs ont reconnu acheter leurs pondeuses à l'étranger, afin de se montrer concurrentiels dans un marché rendu bien plus difficile par sa récente libéralisation. En 1992, le producteur recevait 32 centimes par œuf, contre 22 aujourd'hui, pour un coût de production de 26 centimes. Ainsi, bousculant la tradition, de plus en plus des œufs suisses vendus dans le commerce proviennent de poules étrangères, moins chères. Selon la Coopérative SEG romande et les associations faitières de production, 10% des œufs suisses furent pondus en 2000 par des poules d'origine étrangère. Elles ont annoncé regretter l'évolution du marché, rappelant l'importance d'une filière indigène dont on puisse suivre les conditions d'élevage au regard des normes fixées en Suisse.<sup>65</sup>

En début d'année, l'OFAG a **enregistré les premiers produits suisses à obtenir une appellation d'origine contrôlée (AOC)**. Parmi les candidats à l'appellation figuraient le gruyère, l'Étivaz, la viande séchée des Grisons et l'eau-de-vie de poires du Valais. Le délai de consultation fut à la surprise générale rallongé de deux semaines: les opposants ont réclamé la prise en compte des fêtes judiciaires. Si cette contrainte n'a pas empêché l'Étivaz d'obtenir la première AOC, le cas du gruyère a motivé plusieurs rebondissements de taille. En deux semaines, les oppositions, jusqu'alors au nombre de 15, se sont finalement fixées à 46. Ce chiffre important signifia une nouvelle période de négociations de plusieurs mois, alors que l'Interprofession du gruyère attendait avec impatience une AOC, viatique indispensable pour attaquer le marché européen. L'Interprofession s'est vigoureusement prononcé contre ces oppositions qui, selon elle, ne se basent que sur un intérêt industriel et ne concernent que 5% des 3200 producteurs et 200 fromagers suisses. Durant l'année sous revue, le gruyère a reçu plusieurs signes de soutien, notamment de la part des autorités du Jura, de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud qui, par le biais d'une prise de position commune, ont envoyé un message à l'OFAG contre les oppositions à l'AOC et pour une prise en compte prioritaire de l'intérêt public. De nouvelles négociations entre les parties ont permis de

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 22.04.2000  
FRANÇOIS BARRAS

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 11.07.2000  
FRANÇOIS BARRAS

lever 90% des oppositions en cours d'année, mais le dossier n'a pas encore été bouclé.<sup>66</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 29.04.2002  
ROMAIN CLIVAZ

La lutte pour l'utilisation de l'appellation « Raclette du Valais » et « Raclette » s'est poursuivie durant l'année sous revue. Déposée par la Fédération laitière valaisanne (FLV) et publiée par l'OFAG en novembre 2001, la demande d'AOC a été contestée en février par les cantons de Vaud et Fribourg, ainsi que par l'Association Raclette Suisse. Cette dernière, regroupant les producteurs de fromage à raclette non valaisans (soit environ 87% du volume total produit en Suisse), s'est opposée à l'usage exclusif de l'appellation « **Raclette** » pour le fromage produit en Valais, estimant que le mot raclette était un terme générique. Elle a invoqué les réalités du marché et le faible volume de la production annuelle valaisanne (1700 tonnes) qui ne permettrait pas de faire face à la consommation suisse (15 000 tonnes, dont deux d'importation). L'enregistrement d'une AOC pour la « Raclette du Valais » n'a cependant pas été contesté par l'Association Raclette Suisse, tant que le terme Raclette pouvait être utilisé dans le reste du pays. La Fédération laitière valaisanne a rappelé que son but n'était pas d'empêcher les autres de produire mais bien de faire reconnaître, et de protéger, le mode de production artisanal à partir de lait cru face aux fromages produits à échelle industrielle et à base de lait pasteurisé ou thermisé. La FLV a obtenu le soutien de la Fédération romande des consommateurs à la fin du mois d'avril.<sup>67</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 11.12.2002  
ROMAIN CLIVAZ

Un certain nombre de requêtes pour l'obtention de ces dénominations ont été déposées. Une demande d'enregistrement AOC **Emmental**, déposée par l'interprofession Emmentaler Switzerland, a été publiée au début du mois d'août. Plus de 60 oppositions sont parvenues à l'Office fédéral de l'agriculture, dont 13 de l'étranger.<sup>68</sup>

**GERICHTSVERFAHREN**  
DATUM: 07.11.2007  
ELIE BURGOS

Estimant que le terme « **raclette** » était un mets, mais était désigné comme un fromage depuis trop peu de temps pour que cela justifie de lui octroyer une AOC réservée aux produits « traditionnels », le Tribunal fédéral a débouté la Fédération laitière valaisanne dans le dossier de la « Raclette AOC ». Il a cependant confirmé la légitimité de la protection de l'appellation « Raclette du Valais » en tant qu'AOC.<sup>69</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 31.03.2011  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Bio Suisse a annoncé qu'en une année, le nombre d'exploitations agricoles ayant rejoint sa structure a doublé. Le nombre d'**exploitations biologiques** atteint ainsi 11% de l'ensemble des exploitations agricoles. Les parts de marché en Suisse alémanique, en Suisse italienne et en Suisse romande sont respectivement de 5,9%, 5,5% et 5,2%. La vente directe a augmenté de 10% pour atteindre une part de marché de 5,4%.<sup>70</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 18.01.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Ende Mai lancierte die grüne Partei ihre im Vorjahr angekündigte „**Fair-Food-Initiative**“. Darin verlangt sie, dass importierte Lebensmittel künftig schweizerischen Standards bezüglich Umwelt- und Tierschutz sowie fairer Arbeitsbedingungen zu genügen haben. Die Initiative wurde von der politischen Öffentlichkeit gemischt aufgenommen. Während sich der Schweizer Tierschutz (STS) und die Vereinigung kleiner und mittlerer Bauern (VKMB) für das Anliegen aussprachen, kritisierten Akteure wie die Agrarallianz, Bio-Suisse oder die Jungsozialistinnen und -sozialisten den eingereichten Text. Die Umsetzbarkeit des Vorhabens wurde angezweifelt, da die Grenzkontrollen massiv ausgedehnt werden müssten. Man wies zudem darauf hin, dass sich Probleme mit der Welthandelsorganisation WTO einstellen könnten, welche sich für den internationalen Abbau von Handelsschranken einsetzt. Die für diesen Bereich zuständigen Bundesämter für Landwirtschaft und für Lebensmittelsicherheit bekräftigten diese Befürchtung. Die Initiantinnen und Initianten selbst lehnten den Einwand mit Verweis auf die Präambel der WTO ab, wonach Handelsbeschränkungen erlaubt seien, um das Leben und die Gesundheit von Menschen, Tieren und Pflanzen zu schützen.<sup>71</sup>

Le Conseil des Etats s'est prononcé sur l'initiative cantonale jurassienne qui propose de **trouver des solutions à la crise laitière ainsi qu'à la gestion des volumes de lait produits**. Mais dès l'ouverture des débats à la chambre haute, le rapporteur de la CER-CE a fait savoir que la commission n'avait pas eu le temps, au vu de la complexité et de l'évolution récente de la situation dans le secteur laitier en Suisse, de traiter en profondeur cet objet. Martin Schmid (plr, GR), au nom de la commission, précise toutefois que cette thématique est au cœur de deux autres initiatives cantonales issues des cantons de Fribourg (17.301) et de Genève (17.310). Le rapporteur propose de rejeter cette initiative émanant du Jura, tout en assurant que la commission prendrait le temps d'analyser les problèmes qui touchent actuellement le marché du lait dans le cadre des discussions qui entoureront les deux autres initiatives mentionnées. La situation momentanément instable du secteur est, entre autres, due au retrait prévu en fin d'année 2017 de la Migros de l'Interprofession du lait (IP-lait). La Migros explique cette décision du fait du non-respect des engagements pris par les autres acteurs qui permettent de déterminer, chaque trimestre, le prix indicatif du kilo de lait. Cette décision du détaillant révèle les tensions qui existent dans ce secteur agricole où les différents acteurs sont continuellement en conflit autour du prix indicatif; les paysans réclamant une hausse que les transformateurs et distributeurs ont de la peine à accorder.

Pour autant, le sénateur Schmid rappelle, dans son intervention, que le parlement a décidé dans le cadre de la politique agricole 2007 d'abolir tout contingent laitier, supprimant par là-même toute possibilité légale pour le parlement d'agir sur ces questions sur le long terme.

C'est d'ailleurs sur cet aspect que la sénatrice jurassienne Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) insiste premièrement pour défendre cette initiative provenant de son canton. En effet, elle pointe la responsabilité de la Confédération dans l'actuelle crise que connaît le secteur et qu'elle fait dater de l'abolition de ces contingents. Cela aurait lourdement fait chuter les prix, péjorant massivement les producteurs mais profitant à l'industrie laitière. Elle pointe ensuite l'IP-lait du doigt qui, selon elle – alors qu'elle a été créée à cet effet – n'arrive pas à gérer la libéralisation du marché du lait et la crise qui en a découlé – prenant pour preuve le départ de la Migros de l'organisation. Pourtant, des solutions existent d'après la parlementaire, comme l'exemple de l'Interprofession du Gruyère le démontre. Elle plaide donc pour une intervention rapide du politique et s'oppose à ce que cette discussion soit repoussée dans le cadre des débats concernant les deux autres initiatives cantonales citées en amont. L'initiative est formulée en termes très généraux afin de permettre au Parlement d'adapter au mieux la législation vers plus de transparence dans ce marché.

Le sénateur et président d'IP-lait, Peter Hegglin (pdc, ZG) défend quant à lui le système actuel qui prévaut pour 95% de la production laitière suisse et qui consiste à segmenter en trois catégories le lait produit (la catégorie A bénéficiant d'un prix protégé, la B ayant un prix plus concurrentiel pour les transformateurs à des fins d'export et la C qui permet un certain contrôle de la surproduction). Pour lui, une étatisation de ce marché ne serait pas positive, d'autant plus que si l'Etat garantit un prix plus élevé que le prix fixé dans le cadre de l'IP-lait, il devrait également trouver un moyen de limiter la production, vraisemblablement en devant réintroduire une forme de contingentement. De plus, il justifie la crise ayant lieu actuellement dans cette branche par un enchevêtrement de plusieurs facteurs ayant surgit en même temps (surproduction, faibles ventes, prix catastrophiques au sein de l'UE et sur le marché mondial). Il reste persuadé que seule l'IP-lait est à même de régler ces problèmes et que cette branche doit prendre ses responsabilités.

Finalement, la sénatrice vaudoise Géraldine Savary (ps, VD), qui est également présidente de l'Association suisse des AOP-IGP apporte son soutien à cette initiative cantonale, rappelant l'urgence d'agir face à une situation à laquelle l'interprofession n'arrive pas à trouver de réponse.

Le Conseil des Etats suit, malgré tout, l'avis de la majorité de la commission et décide par 25 voix contre 13 et 0 abstention de ne pas donner suite à cette initiative cantonale issue du Jura.<sup>72</sup>

## Tierhaltung, -versuche und -schutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 17.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

Suite au refus du Conseil national en 1999 de modifier **la loi sur les animaux de compagnie, deux initiatives populaires ont été lancées** au cours de l'année sous revue. La première, «pour un meilleur statut juridique des animaux», émanait de la Société des vétérinaires suisses, de la Protection suisse des animaux, de la Société cynologique suisse et de la Fondation pour l'animal en droit: 120 000 signatures ont été recueillies en moins de quatre mois. La seconde, lancée par Franz Weber sous le titre «les animaux ne sont pas des choses», a elle aussi atteint rapidement les 110 000 griffes. Mais les deux initiatives ont été prises de vitesse par celle, parlementaire, du conseiller aux Etats Dick Marty (prd, TI), lancée au lendemain du vote négatif à la Chambre du peuple. Elle l'a acceptée et a chargé sa commission d'élaborer un projet de loi. Cette initiative prévoit de ne plus considérer les animaux comme des objets inanimés, légalement appréhendés comme un bien matériel. Les organisations responsables des deux initiatives populaires n'ont pas exclu de retirer celles-ci au cas où le texte Marty était accepté au parlement.<sup>73</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 03.09.2004  
ELIE BURGOS

Dans le cadre de la discussion sur la **castration des porcelets**, et face aux critiques des associations de protection de la nature, l'organisation faïtière Suisseporcs a initié, en collaboration avec l'OFAG et l'OVF, le projet Pro-Porcs, qui vise à améliorer le bien-être des animaux, notamment au niveau de la méthode de castration. Celle-ci pourrait se faire désormais sous narcose, afin d'éviter des souffrances aux animaux. Une solution devrait être trouvée d'ici à 2007, ont annoncé les parties.<sup>74</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 13.11.2006  
ELIE BURGOS

Les **résultats** de la procédure de consultation ont été dans l'ensemble relativement critiques vis-à-vis de cette révision totale. Aussi bien gauche, droite, qu'associations de protection des animaux et associations paysannes ont jugé celle-ci de manière négative, mais pour des raisons diverses cependant. Si l'Union suisse des paysans (USP) a dénoncé les coûts élevés qu'engendreraient les mesures proposées, l'UDC, le PDC et l'USAM ont estimé, de leur côté, que celles-ci réduiraient la marge de manœuvre entrepreneuriale des paysans et nuiraient par conséquent à l'amélioration de la concurrence dans le secteur alimentaire. Quant aux organisations de protection des animaux, elles ont salué les nouvelles mesures dans leur ensemble, en demandant toutefois des améliorations sur de nombreux points. Les Verts ont également souligné que la révision en question ne garantissait pas des conditions de détention conformes pour les animaux sauvages. Le PS et la « Stiftung für versuchstierfreie Forschung » ont demandé, de leur côté, que l'on renonce totalement aux expérimentations sur les animaux, dans la mesure où une détention conforme des primates en laboratoires est presque impossible.<sup>75</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 07.03.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, 70,5% des votants et tous les cantons ont rejeté l'initiative de la Protection suisse des animaux (PSA) intitulée « **Contre le mauvais traitement envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)** ». L'initiative visait à inscrire dans la Constitution l'obligation pour les cantons de mettre en place un avocat chargé de défendre les intérêts des animaux. Les initiants estimaient nécessaire de représenter les intérêts des animaux afin de permettre l'application effective de la loi sur la protection des animaux. Le Canton de Zurich avait déjà mis en place de telles procédures. Le Conseil fédéral et le parlement ont recommandé de rejeter l'initiative et l'ont soumise au peuple sans contre-projet.

La campagne a été la plus coûteuse lancée par la PSA. De multiples personnalités issues des mondes culturel, sportif ou médiatique se sont positionnées sur la question. De nombreux exemples concrets ont été mis en avant, tantôt pour montrer le besoin de l'instauration d'un avocat cantonal pour les animaux tantôt pour en souligner les excès. Les vétérinaires cantonaux ont constaté qu'ils manquent de moyen pour agir, ils n'ont toutefois pas donné de mot d'ordre en raison des forts désaccords. Les partis de droite et les associations agricoles ont généralement rejeté le texte en le considérant comme inutile, superficiel, bureaucratique et politiquement non prioritaire. Par ailleurs, certains opposants ont considéré que les procédures judiciaires pour les animaux sont plus rapides que celles concernant les êtres humains. Ils ont ainsi affirmé ne pas vouloir octroyer encore plus de droits aux animaux. La gauche et les associations de protection de l'environnement ont globalement soutenu le texte estimant d'une part, que les sanctions sont souvent favorables aux persécuteurs d'animaux et que, d'autre part, la

défense des animaux est reléguée au second plan par les juristes malgré les dénonciations des sociétés de protection. Par ailleurs, le seul avocat pour animaux en Suisse, Antoine Goetschel du canton Zurich, s'est fortement engagé en faveur de l'initiative. De nombreuses recommandations cantonales n'ont pas suivi celles nationales. Ainsi, le PDC bernois et l'UDC tessinoise ont soutenu l'initiative tandis que les socialistes vaudois, les écologistes fribourgeois et les évangélistes thurgoviens l'ont rejetée. Les partis socialistes de Neuchâtel, du Valais et de Bâle campagne, ainsi que les écologistes valaisans et les verts-libéraux lucernois se sont abstenus de toute recommandation.

#### Votation du 7 mars 2010

Participation : 45,82%  
Oui : 671 731 (29,5%)  
Non : 1 605 141 (70,5%)

Mots d'ordre :

- Oui : PS (4\*), PES (2\*), PEL (1\*), PEV (1\*), DS
  - Non : PRD, PDC (1\*), PBD, PCS, UDF, UDC (1\*), PCS, USP
- \* Recommandation différente des partis cantonaux.

L'analyse VOX a montré que l'appartenance politique a joué un rôle important dans l'issue du vote. Les citoyens s'identifiant à la gauche et à l'extrême gauche ont soutenu le texte, respectivement par 31% et 56% des voix, alors que ceux se reconnaissant dans la droite et l'extrême droite par 18% et 17%. Les sympathisants du parti socialiste l'ont soutenu à 45%, tandis que ceux du PDC et du PLR l'ont fait à 19%, et ceux de l'UDC à 14%. Au niveau des valeurs, si 37% des individus défendant des valeurs favorables à la protection de l'environnement ont soutenu l'initiative, seuls 25% de ceux privilégiant la tranquillité et l'ordre, ainsi que 20% des défenseurs d'une armée forte l'ont fait. Finalement, les indicateurs sociodémographiques tels l'âge et le genre ont joué un rôle modéré dans ce scrutin.<sup>76</sup>

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 09.05.2012  
JOHANNA KÜNZLER

Eine Arbeitsgruppe, zusammengesetzt aus Vertretern des Bundesamts für Umwelt (Bafu), Pro Natura, des Jagdverbands Schweiz, WWF und Schafzüchtern hat im Mai nach zwei Jahre dauernden Gesprächen ein **Positionspapier zum Umgang mit Grossraubtieren** veröffentlicht. Darin bekennen sich die Teilnehmer zur friedlichen Koexistenz zwischen Mensch und frei lebenden Tieren wie Wolf, Luchs und Bär. Zugleich bekräftigen sie aber auch, dass der Abschuss von schadenstiftenden Einzeltieren möglich sein müsse, solange das Überleben des Bestandes gesichert sei. Die Medien kritisierten, dass das Papier nicht viel mehr sei als eine Absichtserklärung, künftig vermehrt das Gespräch zu suchen statt durch Polemik zu polarisieren.<sup>77</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 09.09.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Die **Interessengruppe „Hornkuh“** lancierte unter Leitung des bernjurassischen Bergbauers Armin Capaul im September **eine Volksinitiative**. Demnach soll der Bund künftig Bauern mit zusätzlichen Direktzahlungen unterstützen, welche ihren Kühen und Ziegen nicht die Hörner absägen. Diese stellten ein wichtiges Kommunikations- und Körperpflegemittel für die Tiere dar und seien deshalb unerlässlich für eine artgerechte Haltung. Heutzutage haben weniger als 10% aller Schweizer Kühe noch Hörner: Gegner der Initiative argumentierten, dass Ställe wesentlich grosszügiger gestaltet werden müssten, um die Verletzungsgefahr unter den Tieren zu vermeiden. Auch die Bauern würden sich einem erhöhten Risiko aussetzen. Diverse Tierschutzorganisationen und Lebensmittellabels, darunter Demeter und Pro Specie Rara, sicherten dem Anliegen jedoch ihre Unterstützung zu.<sup>78</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 23.03.2016  
LAURA SALATHE

Der Initiator Armin Capaul und die **Interessengruppe „Hornkuh“** konnten die **Volksinitiative** mit dem Titel **„Für die Würde der landwirtschaftlichen Nutztiere (Hornkuh-Initiative)“** erfolgreich einreichen. Diese forderte, dass ein Artikel in die Bundesverfassung aufgenommen werden soll, welcher festhält, dass Halterinnen und Halter von Kühen, Zuchtstieren, Ziegen und Zuchtziegenböcken zusätzlich finanziell unterstützt würden, wenn deren Tiere Hörner tragen. Grund für die Initiative ist, dass heute bei 90 Prozent der Kühe die Hörner abgenommen werden, da sie ohne Hörner in engeren Verhältnissen gehalten werden

können und die Sicherheit der Menschen und anderer Tiere weniger gefährden. Die Befürworter und Befürworterinnen der Initiative argumentierten aber, dass die Hörner für das Sozialverhalten, die Kommunikation und das Wohlbefinden der Tiere von grosser Bedeutung sei. Die Initiative wurde im März 2016 eingereicht und kam gemäss offiziellen Angaben mit 119'626 gültigen von 120'130 gesammelten Unterschriften zustande.<sup>79</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energiapolitik

Devant la pléthore de combinaison de votes possibles pour les trois objets (8), chacune des parties a dû faire un effort dans son argumentaire afin de donner un **mot d'ordre** clair. Le PS, les Verts, le Parti chrétien-social ont prôné le **triple oui**. A ces derniers se sont associés l'Union syndicale suisse, l'UPS, la Fondation suisse de l'énergie (FSE), la Fondation suisse pour l'énergie solaire et Electricité sans atome. Dans le camp des oui se trouvaient aussi les adversaires habituels des écologistes, à savoir les cantons de montagne et les paysans. Les buts de cette alliance inhabituelle n'était pas les mêmes pour les écologistes ou les cantons de montagne. Ces derniers étaient surtout intéressés au contre-projet, car il leur permettait d'obtenir un soutien pour leur usines hydroélectriques, toutefois, pour des raisons tactiques, ils soutenaient aussi l'initiative solaire. La position officielle du Conseil fédéral et des Chambres face aux trois objets était de rejeter l'initiative solaire et d'accepter en corrélation son contre-projet, ainsi que le deuxième contre-projet. L'objectif était, d'une part de provoquer un changement de comportement dans la consommation d'énergie et donc de respecter les promesses de la Conférence de Kyoto pour la réduction des gaz polluants et, d'autre part, d'intégrer une composante écologique dans le système fiscal dont la réforme serait menée dans les années à venir. Le seul parti gouvernemental à suivre les recommandations du Conseil fédéral et du parlement a été le PDC. Le camp du **triple non** était composé du PRD, de l'UDC et du PL. A ces derniers s'ajoutaient les associations faitières de l'économie (Economiessuisse et USAM), les organisations proches de l'automobile (ACS et TCS), l'industrie des machines, l'association des entreprises électriques de Suisse, le Forum suisse de l'énergie et la branche de l'énergie atomique. Les arguments des opposants aux taxes énergétiques étaient que celles-ci seraient un frein au développement économique et que la législation sur le CO2 était suffisante pour assurer le développement des énergies renouvelables et la protection de l'environnement.<sup>80</sup>

### Raumplanung und Wohnungswesen

#### Raumplanung

Im Juni gab das UVEK gestützt auf das seit 2000 geltende Raumplanungsgesetz den Entwurf für eine **Teilrevision der Raumplanungsverordnung** in die Vernehmlassung mit dem Ziel, die **Änderung bestehender Gebäude ausserhalb der Bauzone** präziser zu regeln: Erweiterungen sollten wenn möglich innerhalb des bestehenden Gebäudevolumens erfolgen. Insbesondere soll die Verordnung festlegen, in welchem Ausmass Gebäude verändert werden dürften, die ursprünglich landwirtschaftlich genutzt wurden, aber inzwischen für diesen Zweck nicht mehr benötigt werden. Die Reaktionen auf den Entwurf fielen kontrovers aus: Während die Landwirtschaftsverbände und die SVP mehr Handlungsspielraum für die Landwirtschaft forderten, ging der Vorschlag den Natur- und Tierschutzverbänden zu weit; sie lehnten eine Öffnung der Landwirtschaftszone klar ab. Auf eine Anfrage Aeschbacher (evp, ZH) (02.1115), ob die Änderung der Raumplanungsverordnung nicht die Ziele der Raumplanung und des Landschaftsschutzes aushöhle, erwiderte der Bundesrat, er sei sich der Problematik der Zersiedelung bewusst, die mit der Zulassung landwirtschaftsfremder Nutzungen ausserhalb der Bauzonen verbunden sei.<sup>81</sup>

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 23.09.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 09.10.2002  
MAGDALENA BERNATH

VERWALTUNGSAKT  
DATUM: 25.04.2012  
MARLÈNE GERBER

## Umweltschutz

### Naturschutz

Im September präsentierte das BAFU den **Vernehmlassungsbericht zur Strategie Biodiversität Schweiz**. Die zehn in der Strategie definierten Ziele werden insgesamt von der grossen Mehrheit der 147 Stellungnehmenden positiv beurteilt. Von den grossen Parteien unterstützen SP und CVP das Vorhaben. Sowohl Grüne wie auch FDP kritisierten die mangelhafte Konkretisierung der Zielvorgaben, stimmten dem Anliegen einer Biodiversitätsstrategie jedoch grundsätzlich zu. Letzteres im Gegensatz zur SVP, welche die Strategie als Ausgangspunkt für weiterreichende Regulierungen und finanzielle Folgekosten interpretierte. Die überwiegende Mehrheit der Kantone äusserte ihre grundsätzliche Unterstützung zur Strategie, oftmals jedoch mit dem Vorbehalt, dass sich deren Umsetzung auf bereits bestehende Rechtsgrundlagen stützen und die Kantone bei der Erarbeitung der Aktionspläne stärker einbezogen werden müssen. Das Ziel der Schaffung einer ökologischen Infrastruktur und eines entsprechenden Sachplans führte unter den Vernehmlassungsteilnehmern zu den grössten Diskussionen. Obwohl die Erstellung eines Sachplans grundsätzlich begrüsst wurde, liess die vage Zielformulierung noch viele Fragen offen. Insbesondere Bauernverbände und Waldwirtschaftler äusserten Bedenken, dass neue Schutzgebiete auf Kosten bestehender Landwirtschafts- und Waldflächen geschaffen werden könnten. Im April wurde die Strategie zu Erhalt und Förderung der Biodiversität vom Bundesrat verabschiedet.<sup>82</sup>

## Sozialpolitik

### Gesundheit, Sozialhilfe, Sport

#### Medizinische Forschung

**Dafür ausgesprochen hatten sich mit Ausnahme von AP, EDU, LP und SD alle im Parlament vertretenen Parteien**, die Arbeitgeber- und Arbeitnehmerorganisationen, der Bauernverband und die Kleinbauernvereinigung, der Evangelische Kirchenbund, der Katholische Frauenbund, die Standesorganisationen von Chemischer Industrie und Medizin, die Kommission für biologische Sicherheit, der Bund für Naturschutz sowie das ehemalige Initiativkomitee, welches 1987 mit der Einreichung seines Volksbegehrens «gegen Missbräuche der Fortpflanzungs- und Gentechnologie beim Menschen» die Diskussion überhaupt erst lanciert hatte.

Bekämpft wurde der Verfassungsartikel von der Liberalen Partei, welcher die neuen Regelungen bereits zu restriktiv waren. Als zu permissiv wurde er hingegen von AP, EDU, der SD und der Jungen SVP abgelehnt, ebenso von der Vereinigung «Ja zum Leben» unter der Führung des Berner EVP-Nationalrats Zwygart, von zahlreichen Frauenorganisationen wie der Ofra, der FraP und – abweichend von der Gesamtpartei – vom Vorstand der CVP-Frauen, von Behindertenvereinigungen sowie vom Basler Appell gegen Gentechnologie und der Schweizerischen Arbeitsgruppe Gentechnologie (SAG).<sup>83</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Verbände

#### Landwirtschaft

Die ebenfalls in Opposition zum Bauernverband stehende Union des producteurs suisses (UPS) gab zum **Rebbaubeschluss die Ja-Parole** aus. Bei der vor allem von linken und grünen Verbänden und Parteien lancierten neuen Volksinitiative zur Landwirtschaftspolitik ist die UPS zwar nicht im Initiativkomitee vertreten, sie rief aber ihre Mitglieder zu einer aktiven Unterstützung auf.<sup>84</sup>

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 19.09.1990  
HANS HIRTER

**VERBANDSCHRONIK**  
DATUM: 05.09.2008  
HANS HIRTER

Im Frühjahr ernannte der **Verband Schweizerischer Gemüseproduzenten** Nationalrat **Ueli Maurer** (svp, ZH) zu seinem neuen Präsidenten. Der ehemalige SVP-Präsident Maurer löste dabei den früheren CVP-Nationalrat Melchior Ehrler (AG) ab. Bereits auf Ende Jahr musste allerdings Maurer wieder zurücktreten, da ihn die Vereinigte Bundesversammlung im Dezember zum Nachfolger von Bundesrat Schmid (bdp, BE) gewählt hatte. Maurers Verbindung zur Landwirtschaft war nicht neu; bis Mitte des Berichtsjahres amtierte er als Geschäftsführer des Bauernverbandes des Kantons Zürich.<sup>85</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 31.08.2009  
HANS HIRTER

Mit der vollständigen Abschaffung der Milchkontingentierung auf den 1. Mai und dem daraus resultierenden Produktionszuwachs geriet der **Milchpreis** unter starken Druck. Die Unzufriedenheit der Milchproduzenten manifestierte sich unter anderem in einem Aufruf zu einer **Protestdemonstration** Ende August in Sempach (LU) bei der Schlachtkapelle. Brisant war dieser von den Initianten als „Bauernaufstand“ bezeichnete Anlass, weil er nicht nur von einer unter dem Namen „Big\_M“ auftretenden Gruppe von Milchbauern und dem von SVP-Nationalrat Kunz (LU) präsidierten „Bäuerlichen Komitee Schweiz“ organisiert wurde, sondern auch von der nationalen SVP. Letztere warb mit ihrem Präsidenten Toni Brunner (SG) heftig für den Anlass. Vertreter der ebenfalls landwirtschaftsnahen CVP waren im Organisationskomitee nicht vertreten und protestierten gegen eine Instrumentalisierung der Unzufriedenheit der Bauern durch die SVP. Aber auch der Schweizerische Bauernverband war an der Organisation nicht beteiligt. Dies wirkte sich negativ auf die Teilnehmerzahl aus. Die Presse übernahm zwar die vom SVP-Pressedienst deklarierte Zahl von 10 000 Manifestanten, auf den im Internet publizierten Fotos waren aber nur etwa 2000 Personen auszumachen.<sup>86</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 06.12.2010  
MARC BÜHLMANN

Im Parlament wehrten sich die Vertreter der Bauernschaft in der Budgetdebatte erfolgreich gegen Kürzungen bei den **Verkäsungszulagen**. Auch bei der Beratung zu den finanziellen Mitteln für die Landwirtschaft in den Jahren 2012 und 2013 konnten die Bauern auf die Unterstützung der SVP, CVP, sowie der Mehrheit der BDP und der FDP zählen. Die Beratung des Ständerates stand im Berichtsjahr allerdings noch aus.<sup>87</sup>

**VERBANDSCHRONIK**  
DATUM: 01.06.2011  
DEBORA SCHERRER

Im Berichtsjahr liessen vor allem die Bäuerinnen von sich hören. Der **Schweizerische Bäuerinnen- und Landfrauenverband** forderte an einer Tagung zum Thema „Frauen in der Landwirtschaft“, dass die Frauen bei grösseren Investitionen, wie z.B. beim Kauf eines Traktors, ein rechtlich verankertes Mitspracherecht erhalten. Bäuerinnen hätten kein Recht zur Mitsprache, seien in den meisten Fällen nicht Miteigentümerin der Höfe, hafteten jedoch mit ihrem Anteil am Vermögen für die Schulden des Betriebes und seien zudem selten sozialversichert. Im Berichtsjahr wählte der Verband Christine Bühler als neue Präsidentin, die die Nachfolge von Ruth Streit antrat. Bühler rief im Juni mit den Gewerkschaften zu einem schweizweiten Frauenstreik auf. Das Zusammenspannen von Gewerkschaften und Landwirtinnen wurde von den männlichen Bauernvertretern kritisiert und sie forderten die Absage des Streikes. Bühler gab sich unbeeindruckt und verwies darauf, dass sich der Bauernverband bisher nicht für die Interessen der Frauen eingesetzt habe und deshalb ein Zusammenspannen mit den Gewerkschaften von Nöten sei.<sup>88</sup>

**VERBANDSCHRONIK**  
DATUM: 15.10.2011  
DEBORA SCHERRER

Die im Mai 2009 aufgehobene Milchkontingentierung führte zu enormer Überproduktion von Milch und im Berichtsjahr zu einem Rekordstand des Butterberges von 10 151 Tonnen. Bei den milchproduzierenden Bauern sorgte die Situation auf dem Milchmarkt für Unsicherheit. Die **Branchenorganisation Milch (BOM)** hatte im Mai des Berichtsjahres einen weiteren Versuch gestartet die Überproduktion zu verringern. Sie gründete einen auf zwei Jahre befristeten Marktentlastungsfonds, der mit Geldern der Milchbauern gespeist und mit dem der Butterexport unterstützt werden soll. Alle Milchproduzenten sollen einen Beitrag zum Abbau des Butterberges leisten indem sie 1 Rappen pro 1kg produzierter Milch abliefern. Diejenigen, welche mehr produzieren, als sie zu Zeiten der Kontingentierung abliefern durften, sollten bis zu 4 Rappen mehr pro Kilo bezahlen. Damit würden die Bauern, welche die Produktion ausweiten, stärker in die Pflicht genommen. Der **Schweizer Milchproduzentenverband (SMP)**, Mitglied der BOM, stellte sich, nachdem einzelne Gegenanträge aus den eigenen Reihen abgelehnt wurden, hinter den Vorschlag der BOM. Bereits im Herbst zeichneten sich jedoch erste Probleme ab, weil die Zahlungen an den Fonds nicht in genügendem Umfang getätigt

wurden. Es war die Rede davon, die BOM aufzulösen. Nachdem dann die BOM im September den Richtpreis für A-Milch um 4 Rappen gesenkt hatte, trat der SMP aus der Organisation aus. SMP-Direktor Albert Rösti will die Marktentlastung zukünftig in die Hände der Produzenten legen. Andere Mitgliederorganisationen zögerten im Oktober mit dem Austritt aus der BOM. Ende des Berichtsjahres gab sich die Branchenorganisation fünf Monate, um Reformen durchzuführen und die SMP wieder an Bord zu gewinnen. Sollte das nicht gelingen, droht der BOM das definitive Aus.<sup>89</sup>

**VERBANDSCHRONIK**  
DATUM: 16.12.2013  
JOHANNA KÜNZLER

Der **Schweizerische Bauernverband (SBV)** beschäftigte sich im Berichtsjahr mit der Thematik einer ausgeglichenen Geschlechtervertretung in seinen Organisationsstrukturen: Als im April die Wahl eines neuen Vizepräsidiums anstand, meldete mit Lieselotte Peter, einer Thurgauer SVP-Kantonsrätin, erstmals eine Frau Interesse für das Leitungsgremium an. Christine Bühler, Präsidentin des Schweizerischen Bäuerinnen- und Landfrauenverbands, unterstützte ihre Kandidatur mit den Begründungen, dass die Verantwortung auf Bauernhöfen oft von beiden Ehepartnern gemeinsam getragen würde und dass 40% aller Beschäftigten in der Landwirtschaft Frauen seien. Am Wahltag unterlag Peter zwar deutlich gegenüber ihren männlichen Konkurrenten: Gewählt wurde Hans Frei, Präsident des zürcherischen Bauernverbands. Im November wurde dem Anliegen der Bäuerinnen mit einer Statutenänderung aber doch noch zum Erfolg verholfen: Danach haben Frauen künftig festen Anspruch auf einen Sitz im Präsidium des SBV. Mit Christine Bühler ist damit erstmals in der 116-jährigen Geschichte des Verbands eine Frau Vizepräsidentin. Im Bereich der nationalen Politik beschloss die Landwirtschaftskammer des SBV im März, das Referendum gegen die neue Agrarpolitik nicht zu unterstützen. Der Verband lancierte hingegen Ende Jahr zusammen mit der SVP eine Volksinitiative zur Erhaltung der Ernährungssicherheit, welche als indirekte Reaktion auf die Reform des Landwirtschaftsgesetzes gesehen werden kann.<sup>90</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 01.02.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Die Bauerngewerkschaft Uniterre startete 2014 in ihrer Mitgliederzeitung einen Notruf: Es würden CHF 100'000 fehlen, um die Kosten für das laufende Jahr zu decken, und wenn dieser Betrag nicht bald zusammenkomme, sei die **Existenz der Gewerkschaft gefährdet**. Die in der Romandie verankerte Organisation hatte schon seit längerem finanzielle Schwierigkeiten. Der Mitgliederbeitrag von CHF 200 pro Jahr wird grundsätzlich freiwillig gezahlt. Dadurch fänden sich insbesondere in Zeiten wie den gegenwärtigen, wo viele Bauernfamilien um ihr Einkommen kämpfen müssten, kaum genügend Ressourcen. Präsident Charles-Bernard Bolay erläuterte, dass man versucht habe, in der Deutschschweiz die Basis von Uniterre zu erweitern. Dies habe sich aber als schwierig erwiesen; offenbar sei die Organisation dort zu sehr als Aufwieglerin verschrien. Mit der Volksinitiative für Ernährungssouveränität setzte die Gewerkschaft im Oktober zum Befreiungsschlag an. Nebst dem inhaltlichen Anliegen soll das Begehren Uniterre bekannter machen und damit neues Geld in die Kasse spülen. Ob die Taktik erfolgreich sein oder die bestehenden Probleme nur noch verschärfen wird, blieb bis Ende des Jahres unklar.<sup>91</sup>

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 01.05.2014  
JOHANNA KÜNZLER

Im Mai 2014 wurde erstmals seit ihrer Gründung 1947 ein Westschweizer zum Präsidenten der **Schweizerischen Berghilfe** gewählt. Willy Gehrigler hatte zuvor zehn Jahre die landwirtschaftliche Genossenschaft fenaco geleitet, wodurch er die ländliche Diversität der Schweiz bereits eingehend kennenlernen konnte. Für seine neue Tätigkeit nahm er sich vor, die Berghilfe auch in der Romandie bekannter zu machen. Die Stiftung erhielt 2013 CHF 26 Mio. Spenden, womit sie insgesamt 617 Projekte unterstützte. Der Hauptfokus der Berghilfe liegt auf der Berg-Landwirtschaft. Das gesammelte Geld wird aber auch in andere Bereiche investiert wie etwa den Tourismus, die Energie oder den Gesundheitssektor, mit dem übergeordneten Ziel, die Besiedlung der schweizerischen Bergregionen aufrecht zu erhalten.<sup>92</sup>

## Arbeitnehmer, Gewerkschaften

Wie der Tages-Anzeiger im Juli 2018 berichtete, stecke die Bauerngewerkschaft **Uniterre in finanziellen Schwierigkeiten**. Der kleine Verband, welcher sich unter anderem für bessere Arbeitsbedingungen und eine nachhaltigere Produktion von Lebensmitteln einsetzt, war Co-Initiant der Initiative für Ernährungssouveränität. Der Abstimmungskampf beanspruche für eine kleine Organisation wie Uniterre enorm viel Geld, meinte das Vorstandsmitglied Rudi Berli gegenüber dem Tages-Anzeiger. Die Gewerkschaft rief deshalb ihre Sympathisanten dazu auf, ihr finanziell unter die Arme zu greifen. Dennoch sei nicht allein die Initiative Grund für den Geldmangel, bis zur Abstimmung im September reiche das Geld nämlich noch. Ab Oktober müsse man dann aber, sollten nicht genügend Spenden eingehen, den Betrieb reduzieren. Doch «wenn man als Gewerkschaft keine finanziellen Sorgen hat», so Berli ferner, laufe etwas falsch. Für Uniterre sei es denn auch nicht ungewöhnlich, mit knappen Mitteln zu arbeiten.<sup>93</sup>

- 1) BBl, 2019, S. 4985 ff.; NZZ, 27.4., 11.5.19; BaZ, 18.5.19; AZ, BaZ, LT, NZZ, SGT, SZ, TG, 20.5.19
- 2) AT et LNN, 1.2.90; Bund, 15.3.90; presse du 30.5.90; NZZ, 31.5.90; TW, 18.8.90.; FF, II, 1990, p. 893 ss.
- 3) Presse du 22.1.91.
- 4) Gneueg Heu dune!, 1, 26.1.91; Bund, 28.1.91; presse du 11.2.91; 24 Heures, 14.2.91; LID-Pressedienst, 1685, 25.1.91.; Presse du 22.1. et 25.4.91; Express et AT, 23.1.91; SHZ, 7.2.91.; RO, 1991, p. 429 ss.
- 5) NZZ, 25.9.91; Express, 24.12.91
- 6) Presse du 28.1.92.
- 7) BO CE, 1992, p. 200 ss.; BO CE, 1992, p. 229 ss.; BO CN, 1992, p. 1016 ss.; BO CN, 1992, p. 1156 ss.; Presse du 1.2.92, 19.2, 18.3, 29.4 et 17.6.92; Bund, 3.2.92, 11.3.92; Gneueg Heu dune!, 2, 20.2.92; NZZ, 13.3 et 30.4.92.
- 8) Presse du 18.9 et 19.9.92; SN, 29.9.92; NZZ, 30.9.92.
- 9) AT, 31.10.92; NZZ, 2.11.92.; BO CN, 1992, p. 2282 ss.; LID-Pressedienst, 1782, 4.12.92.
- 10) Bund, 15.4.93; BZ, 3.2 et 13.2.93; Express, 21.1.93; LNN, 15.2.93; NQ, 27.1.93; NZZ, 6.2.93; Presse des 17.2 et 10.4.93.
- 11) Presse des mois d'avril, mai et juin 1996.
- 12) FF, 2002, p. 4657 ss.
- 13) Presse du 22.8.03.
- 14) Presse du 3.2.05; presse du 13.8.05 (UDC); LT, 15.1.05.
- 15) Communiqué de presse de l'OFAG, 29.3.06.
- 16) QJ, 20.3.13; BZ, 11.4.13; NZZ, 27.4.13; Lib, 30.4.13; BaZ, 25.6.13; BZ, 13.7.13.
- 17) BLW(2013): Bericht über die Ergebnisse der Anhörung: Ausführungsbestimmungen zur Agrarpolitik 2014–2017; NZZ, 9.4. und 22.6.13; TA, 3.7.13; NZZ, 24.10.13.
- 18) TG, 27.5.14; AZ, 11.7.14; BLZ, 4.8.14; AZ, Lib, NZZ, QJ, TG, 1.10.14
- 19) Lib., 5.1.00 (état-major); 24h, 6.1.00 (revendications); TG et Bund, 19.1.00 (déblayage).
- 20) FF, 2011, p. 8025 ss.; DFE, Communiqué de presse, 31.8.11; TG, 8.12.11.
- 21) Presse du 15.2.02.
- 22) 24h, 4.6.04.; Communiqué de presse du CF du 19.7.04.; QJ, 23.7.04 (Dupraz); LT, 23.7.04 (référendum); 24h, 29.7.04 (Deiss).
- 23) LT et NF, 24.6.05 (pétition); presse du 27.7.05 (manifestations).
- 24) AB NR, 2017, S. 2225; AB SR, 2017, S. 1020; AB SR, 2017, S. 900
- 25) Les paysannes de Moudon marquent leur centenaire; Lib, 26.4.18
- 26) 24h, 15.1.00; TA, 22.11.00.; LT, 11.4.00 (chiffres bio); presse du 29.3.00 (appel).
- 27) Bio Suisse (2017). Le Bio en chiffres 2017; LMD, TA, 13.4.18; NZZ, 9.5.18; AZ, 12.5.18; 24H, 18.6.18
- 28) Presse du 16.10.02.
- 29) Communiqué de presse, 23.3.04 (disponible sur [www.bio-suisse.ch](http://www.bio-suisse.ch)); Express, 24.3.04.
- 30) 24h et LT, 29.9.05 (lancement de la campagne); presse du 4.10.05 (arguments opposants); SGT, 19.11.05 (mots d'ordre contraires); FF, 2005, p. 3823; presse du 28.11.05.; Voir entre autres: 24h, 29.9.05.
- 31) Communiqué de presse de Bio Suisse, 27.3.08.
- 32) AB NR, 2018, S.100 f.; Communiqué de presse du Conseil fédéral du 15.11.2017
- 33) BZ, 1.6.92; SGT, 3.6 et 10.6.92; BaZ, 10.6.92; TA, 13.6.92.
- 34) Bund, 26.9.92.; LID-Pressedienst, 1767, 21.8.92.
- 35) NQ et Bund, 20.9.95; NZZ, 21.9.95; presse du 20.11 au 23.11 et du mois de décembre 1995.
- 36) Presse du 21.12.00.; TG, 11.12.00.
- 37) LT, 23.5.01; TG, 24.11.01.; Lib., 15.3.01 (rapport OFAG); TA, 7.3.01 (blocus); Presse du 22.9.01 (réformes); AZ, 11.1.01 (prix-cible 2001); SN, 17.5.01 (augmentation).
- 38) Presse du 17.10.02.; Presse du 30.1.02.
- 39) QJ, 13.4.06.
- 40) AZ et Lib., 5.7.07 (Swissmilk); NZZ, 28.8.07 (transformateurs).
- 41) LT, 25.10 et 8.11.08.; Lib. et TA, 29.8.08.
- 42) NZZ, 1.2.08; TG, 2.2.08 (revendications); Lib. et NZZ, 17.4.08 (FPSL); LT et NZZ, 23.5.08 (échec des négociations); presse des 29 et 30.5.08 (grève Uniterre et Big-M); LT et Lib., 2.6.08 (ultimatum FPSL), presse du 4.6.08 (accord); LT, 10.7.08 (hausse des prix des produits laitiers); Lib., 6.11.08 et NZZ, 20.12.08 (baisse des prix).
- 43) Exp. et NZZ, 16.1.08; NZZ, 29.2.08; TG, 23.12.08.
- 44) NZZ, 1.2.11; voir [www.wwf.ch](http://www.wwf.ch).
- 45) BZ et NLZ, 27.7.11; Lib., TA et BZ, 5.8.11.
- 46) NZZ, 5.5.12; SGT, 19.5.12; BaZ, 8.8.12; TA, 14.8.12; LM, 28.8.12; SGT, 12.11.12; BZ, 13.11.12.
- 47) Medienmitteilung BOM vom 26.2.13; TA, 12.7.13; AZ, 13.7.13; LZ, 20.7.13.
- 48) Medienmitteilung BOM vom 26.8.14; Medienmitteilung Lactofama vom 20.3.14; Schweizerische Milchproduzenten (Hg.), SMP Info-Express Nr. 4, Bern 2014; NZZ, 28.3.14; BZ, 29.4.14
- 49) Lit. Bundesamt für Landwirtschaft; NZZ, 4.6.14
- 50) SoZ, 23.11.14; LZ, 24.11.14; AZ, 28.11., 16.12.14
- 51) Rapport\_ Postulat 16.3061 Seydoux
- 52) FF, 2019, P. 2959
- 53) AT, 4.11.91; presse du 26.11.91; 24 Heures et NF, 28.11.91; Büz, 27.6.91.
- 54) TG, 28.7.00.
- 55) LT, 2.7.01 (moissons); TG, 27.3.01 (intempéries); NF, 17.5.01 (OFAG).
- 56) TG, 9.2.01 (IVS); NF, 28.4.01 (FSV); presse du 10.5.01 (motion Dupraz); presse du 11.9.01 (manifestation); 24h, 27.9.01 (mesures).
- 57) Presse du 27.6.02.
- 58) Lib., 23.12.05.

- 59) LT, 24.4.08.
- 60) Lib., 11.6 et 26.7.11; 24h, 6.6 (contrôle) et 24.9.11 (compensation).
- 61) NZZ, 4.4. und 7.8.12.
- 62) NZZ, 11.8.12; TG, 1.9.12; LT, 8.9.12; 24H, 25.9.12.
- 63) Lit. Bundesamt für Landwirtschaft
- 64) AB NR, 2018, S.117; NZZ, 20.2.18; 24H, BZ, LMD, TA, 24.2.18
- 65) LT, 22.4.00.
- 66) Lib., 11.7.00.; Lib., 31.3.00.; Presse du 12.1.00.; Presse du 27.1.00.
- 67) NF, 22.1 et 19.2.02; presse des 13.2 et 14.2.02; communiqué de presse de la Fédération Romande des Consommateurs du 29.4.02.
- 68) Communiqué de presse de l'OFAG du 5.8.02; LT, 11.12.02.
- 69) Presse du 7.11.07.
- 70) 24h, 31.3.11.
- 71) vgl. SPJ 2013, S. 217; TA, 28.1.14; NZZ, 25.4.14; SO, 18.5.14; TA, 30.6.14
- 72) AB SR, 2017, S. 671; LMD, TA, 24.6.17
- 73) FF, 2000, p. 1000 s., 1268 s. et 4634 s.; TG, 18.8.00 (première initiative); LT, 17.11.00 (initiative Weber); BO CE, 2000, p. 529 ss.
- 74) Lib., 3.9.04.
- 75) Communiqué de presse de l'OFAG, 12.7.06 (lancement de la consultation) ; Bund et NZZ, 13.11.06 (résultats).
- 76) Presse du 16.1 au 7.3.10.
- 77) Presse vom 9.5.12.
- 78) www.hornkuh.ch; SO, 20.4.14; TA, 27.9.14; BU, 23.10.14
- 79) LZ, 14.1.15; BZ, 17.2.15; SO, 11.10.15; SGT, TG, 23.3.16; LZ, 24.3.16
- 80) Presse des mois d'août et de septembre 2000.
- 81) AB NR, 2002, V, Beilagen, S. 80 f.; BBl, 2002, S. 4179; Bund, 21.9.02; SN, 25.9.02; SZ, 26.9.02; NZZ, 7.10.02; NLZ, 9.10.02.
- 82) BBl, 2012, S. 7239 ff; Medienmitteilung BAFU vom 25.4.12.
- 83) JdG, 13.5.92; Presse vom 16.5.92.
- 84) NZZ, 10.3.90; Union, 28.3., 20.6. und 19.9.90.
- 85) NZZ, 24.4. und 5.9.08.
- 86) Lib., 26.8.09; TA, 27.8.09; SGT, 31.8.09.
- 87) BZ, 14.12.10; AB NR, 2010, S. 1849 ff.
- 88) BZ, 12.2.2011; NZZ, 29.4.2011; TA, 1.6.2011.
- 89) NZZ, 14.4.2011, Onlineartikel bei schweizerbauer.ch vom 3.5., 24.5., 13.9., 27.9 und 15.10.11.
- 90) SGT, 21.2., 23.2. und 27.4.13; TZ, 7.3.13; NZZ, 27.4. und 16.12.13; Presse vom 21.11.13.
- 91) NZZ, 27.3.14; TG, 27.5.14
- 92) LT, Lib, 13.5.14
- 93) TA, 28.7.18